

**MINISTRE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

**DIRECTION GENERALE DES
INFRASTRUCTURES
HYDRAULIQUES**



BURKINA FASO
=====

Unité-Progrès-Justice

PLAN D'ACTION 2021-2025

DU PROGRAMME NATIONAL DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES A L'HORIZON 2030



Cette étude a été réalisée avec l'appui financier de l'Union Européenne dans le cadre de l'Assistance Technique auprès du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement pilotée par le Groupement SUEZ Consulting & EGIS

Version 2.1, Décembre 2021

RESUME EXECUTIF

Le secteur agro-sylvo-pastoral du Burkina Faso occupe plus de 86% de la population totale (RGPH 2006). Ce secteur est soumis régulièrement aux effets de la variabilité et du changement climatiques qui impactent négativement non seulement sa performance, mais aussi celle de l'économie nationale. Face à cette situation, les gouvernements successifs du Burkina Faso ont entrepris, à travers des projets et programmes, la mobilisation et la maîtrise des ressources en eau afin d'améliorer la productivité agro-sylvo-pastorale et industrielle et surtout la satisfaction des besoins en eau de tous les usages.

C'est dans cette optique que le ministère en charge de l'eau a entrepris avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, l'élaboration du Programme National des Aménagements Hydrauliques (PNAH) à l'horizon 2030 dont l'objectif stratégique est de « *contribuer à la lutte contre la pauvreté par une croissance économique soutenue à travers la promotion des aménagements hydrauliques à l'horizon 2030 au profit des différents usages* ».

Le programme est exécuté en trois phases de cinq ans chacune. Un diagnostic du programme sur la période 2016-2020 a relevé des acquis mais aussi des insuffisances dans sa mise en œuvre notamment la faible cohérence dans la capitalisation des actions, la non prise en compte des questions transversales que sont le Genre et l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH) et l'absence d'outil de d'opérationnalisation du programme.

C'est pourquoi, le plan d'action 2021-2025 est élaboré pour pallier ces insuffisances et opérationnaliser la deuxième phase du programme en prenant en compte l'ensemble des interventions des parties prenantes du PNAH.

Les produits et activités contenus dans les objectifs opérationnels du plan d'actions ont été formulés pour prendre en compte les thématiques du moment telles que les changements climatiques, le genre et l'AFDH. Il met aussi en exergue l'urgence dans la réhabilitation des aménagements hydrauliques à travers la prise en compte des activités inscrites dans le Plan d'Action d'Urgence de Réhabilitation/Reconstruction des Aménagements Hydrauliques (PAUR/AH).

A terme, le Plan d'Actions permettra entre autres de réaliser 25 nouveaux barrages et de 4 barrages structurants, du Lac Dem, de réhabiliter 52 barrages dégradés devant contribuer à la mobilisation

d'environ 70 millions de m³ d'eau avec plus de 2200 ha de terres irrigables associées. Cela permettra la relance des activités agro-sylvo-pastorales dans les localités concernées. Aussi, la mise en œuvre du Plan d'Actions contribuera à une meilleure sécurisation des aménagements hydrauliques, à travers la mise en place d'une brigade nationale d'entretien des ouvrages, la création d'un fonds de l'eau et le renforcement du cadre institutionnel, juridique, règlementaire et financier pour la bonne organisation du sous-secteur « Eau-Assainissement ».

Le coût global du Plan d'Actions sur la période 2021-2025 est estimé à **467, 502 milliards de FCFA**. Il sera financé grâce aux ressources propres de l'Etat et à la contribution des partenaires techniques et financiers. Ce budget intègre le coût de mise en œuvre des projets en PPP qui s'élève à **303,452 milliards de FCFA** pour les barrages hydro-électriques et hydro-agricoles de la Bougouriba, de Ouéssa, de Banwaly et de Bassiéri et du Lac Dem.

Il faut noter que l'atteinte des objectifs de ce Plan d'Actions tient compte des risques qui peuvent impacter négativement ou positivement sur sa mise en œuvre telles que l'instabilité politique et sociale, l'insécurité, la crise financière, la crise sanitaire et les effets du changement climatique

Table des matières

RESUME EXECUTIF	1
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	6
INTRODUCTION	8
1 APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	9
2 DESCRIPTION DU PNAH.....	11
3 ACQUIS DE MISE EN ŒUVRE DU PNAH DE 2016 A 2020	13
3.1 Réalisations sur la période 2016-2020	13
3.2 Forces et Faiblesses de la mise en œuvre du PNAH.....	13
3.3 Opportunités et Menaces liées à la mise en œuvre du PNAH.....	14
4 PRESENTATION DU PLAN D’ACTIONS 2021 – 2025	15
4.1 Lignes et principes directeurs du Plan d’Actions.....	15
4.2 Approches stratégiques du Plan d’actions.....	15
4.3 Objectifs et actions du Plan d’Actions	16
4.4 Cadre logique du Plan d’Actions 2021-2025 du PNAH	19
4.5 Matrice de performance du Plan d’Actions 2021-2025 du PNAH	21
4.6 Relations du PNAH avec d’autres documents de politique sectorielle.....	25
4.6.1 Liens avec le Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025	25
4.6.2 Lien avec le Schéma National d’Aménagement et du Développement Durable du Territoire	26
4.6.3 Lien avec les autres programmes du Ministère de l’Eau et Assainissement	27
5 MECANISMES DE MANAGEMENT DU PLAN D’ACTIONS	28
5.1 Ancrage institutionnel du Plan d’Actions	28
5.2 Dispositions de mise en œuvre du plan d’action	29
5.2.1 Description du dispositif et du mécanisme de mise en œuvre	29
5.2.2 Description des instruments de mise en œuvre	29
5.2.3 Description des acteurs de mise en œuvre du plan et leurs rôles	29

5.3	Suivi-évaluation du Plan d'Actions	35
5.3.1	Mécanisme de suivi et de l'évaluation	35
5.3.2	Outils de suivi et d'évaluation du Plan d'Actions 2021 – 2025	38
5.4	Plan de Communication	38
5.4.1	Communication institutionnelle.....	39
5.4.2	Communication pour le changement de comportement.....	43
6	MECANISMES DE FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS	44
6.1	Coût de mis en œuvre du Plan d'Actions.....	44
6.2	Mécanismes de financement du budget du Plan d'Actions.....	45
7	HYPOTHESES ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTION 2021-2025..	47
7.1	Hypothèses admises.....	47
7.2	Principaux risques.....	47
	ANNEXES	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Etape du processus d'élaboration du Plan d'Actions 2021 – 2025 du PNAH	10
Figure 2 : Schéma du dispositif de suivi-évaluation du PA.....	37

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Liste des actions, objectifs opérationnels et produits du PNAH.....	12
Tableau 2: Structuration du Plan d'Actions du PNAH.....	18
Tableau 3: Cadre logique	19
Tableau 4 : Matrice de performance du Plan d'action 2021-2025.....	21
Tableau 5: Relations entre le PNAH et les autres programmes du MEA	27
Tableau 6 : Acteurs de mise en œuvre du Plan d'Action du PNAH et leur rôle	33
Tableau 7 : Répartition du budget par action et par année.....	44
Tableau 8 : GAP à rechercher	45
Tableau 9 : Répartition du budget du Plan d'Actions par source de financement.....	45
Tableau 11: Risques et mesures d'atténuation.....	47

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
ABCBT	: Autorité du Bassin Comoé -Bia-Tanoé
ABN	: Autorité du Bassin du Niger
ABV	: Autorité du Bassin de la Volta
AE	: Agence de l'Eau
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifié
AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
AT	Assistant Technique
APD	Avant-Projet Détaillé
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CASEM	Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CFE	Contribution Financière en matière d'Eau
CID	: Circuit Intégré de la Dépense
CLE	Comité Local de l'Eau
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CNBB	: Comité National des Barrages du Burkina
CNID-B	: Comité National de l'Irrigation et du Drainage du Burkina
CNP/PNE	: Comité National de Pilotage de la Politique Nationale de l'Eau
CR	Comité de Revue
DAL	: Défécation à l'Air Libre
DEIE	: Direction des Etudes et Informations sur l'Eau
DGAEP	: Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGIH	: Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DISE	: Dispositif Intégré de Suivi-Evaluation
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
EA	: Effet Attendu
FODEPI	: Fonds de Dépollution Industrielle
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GNT-EA	: Groupe Thématique National « Eau et Assainissement »
GTR-EA	: Groupe Thématique Régional « Eau et Assainissement »
HA	: Hydroagricole
HE	: Hydroélectrique
IEC	Information, Education, Communication
IH	: Infrastructures Hydrauliques
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement

SIGLES	DEFINITIONS
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PA	: Plan d'Actions
PAP	: Projet Annuel de Performance
PAUR/AH	: Plan d'Actions d'Urgence de Réhabilitation/Reconstruction des Aménagements Hydrauliques
PCD-AEPA	: Plan Communal de Développement-Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PDIS	: Programme de Développement Intégré de la Vallée de Samendéni
PGEA	: Programme de Gouvernance du secteur de l'Eau et Assainissement
PLD	: Plan Local de Développement
PMVEC	: Projet de Mobilisation de Valorisation des Eaux de surface dans le Plateau Central
PN-AEP	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN-AEUE	: Programme National d'Assainissement Eaux Usées et Excréta
PNAH	: Programme National des Aménagements Hydrauliques
PNDES	: Programme National de Développement Economique et Social
PN-AEP	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN-GIRE	: Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PPS	: Programme Pilotage et Soutien
PPP	: Partenariat Public Privé
PRBA	: Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètres et de Bas-Fonds dans les Provinces du Boulkiemdé, du Ziro et du Sanguié, et des Balés
PRD	: Plans Régionaux de Développement
PRPV-LB	: Projet de Restauration, de Protection et de Valorisation du Lac Bam
PS-EEA	: Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement »
PTBA	: Plan de Travail et de Budget Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PV	: Procès-Verbal
RAP	: Rapport Annuel de Performance
RP	: Responsable du Programme
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNADDT	: Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire
SNE	: Stratégie Nationale de l'Eau
SNESAH	: Stratégie Nationale d'Entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques
STD	: Service Technique Déconcentré
STEP	: Système de Transfert d'Energie par Pompage
TdR	: Termes de Références
VAE	: Végétaux Aquatiques Envahissants

INTRODUCTION

Pays sahélien durement confronté aux aléas climatiques, le Burkina Faso a, depuis les années 1960, recherché des solutions à travers plusieurs politiques de l'eau qui ont évolué en prenant en compte les différentes mutations. En juillet 1998, il a été adopté le document de Politique et Stratégies en matière d'eau fondée entre autres sur les principes et règles de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

En fin 2015, cette politique a fait l'objet d'une relecture afin de l'adapter au nouveau contexte marqué d'une part par les expériences et les acquis de la mise en œuvre des programmes et plans d'actions, les changements climatiques, la décentralisation et d'autre part, par la prise en compte des Objectifs du développement durable (ODD) notamment l'Objectif n°6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

L'actualisation du document de politique a conduit, conformément à la loi sur le pilotage et la gestion du développement au Burkina Faso, à l'adoption d'une Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement 2018-2027 » et d'une Stratégie Nationale de l'Eau (SNE – 2021-2025). La SNE est mise en œuvre à travers cinq (05) programmes nationaux que sont :

- le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE) 2016-2030 ;
- le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) 2016-2030 ;
- le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE) 2016-2030;
- le Programme Gouvernance Eau et Assainissement (PGEA), devenu Programme Pilotage et Soutien (PPS) 2016-2030 ;
- le Programme National des Aménagements Hydrauliques (PNAH) 2017-2030.

Ces programmes se séquent en trois (03) phases quinquennales (2016-2020, 2021-2025, 2026-2030) et chaque phase est opérationnalisée par un Plan d'Actions quinquennal.

Toutefois, l'élaboration du PNAH ne s'est pas accompagnée d'un Plan d'Actions sur la période 2016-2020 à l'image des autres programmes opérationnels. Cette insuffisance rendait difficile la planification des activités et le suivi des indicateurs du programme. L'analyse diagnostique de la mise en œuvre du PNAH de 2016 à 2020 a fait ressortir des acquis et des insuffisances liées entre autres à l'absence

d'outils de planification et de dispositif de surveillance de l'état des aménagements hydrauliques, la situation sécuritaire et sanitaire.

Ainsi, le présent Plan d'Action 2021-2025 est élaboré en tirant des enseignements des résultats du diagnostic afin de réorienter les interventions futures. Il est structuré autour des points suivants :

- Bref aperçu du PNAH et ses réalisations sur la période 2016-2020 ;
- Présentation du Plan d'Actions 2021-2025 et ses actions ;
- Mécanisme de mise en œuvre du Plan d'Action ;
- Mécanismes de financement ;
- Hypothèses et risques.

1 APPROCHE METHODOLOGIQUE

La démarche d'élaboration du Plan d'action 2021 – 2025 du PNAH s'est voulue participative et itérative, avec la consultation et l'implication des principales parties prenantes à toutes les phases du processus. Le produit final constitue alors une synthèse des contributions majeures des acteurs clés de mise en œuvre du PNAH à tous les niveaux. L'approche méthodologique utilisée pour l'élaboration du plan d'action se décline en plusieurs étapes :

- (i) Analyse Diagnostique de la mise œuvre du PNAH sur sa phase 2016-2020 ;
- (ii) élaboration d'une note de démarrage de la mission par le consultant ;
- (iii) collecte et exploitation de la documentation (documents de politiques, documents relatifs au cadre juridique et institutionnel, stratégies, programmes, rapports de programmation et de bilan, documents de partenaires, rapports d'exécution, etc.) ;
- (iv) collecte des données et informations nécessaires et complémentaires auprès des acteurs;
- (v) rédaction du projet du Plan d'Actions 2021-2025 ;
- (vi) amendement du projet du Plan d'Actions par la DGIH ;
- (vii) finalisation du projet du Plan d'Actions par une équipe de travail composée de la DGIH, de la DGESS/MEA, des assistants techniques du MEA, des projets et programmes rattachés au PNAH et de personnes ressources ;
- (viii) validation en atelier national du projet du Plan d'Actions ;
- (ix) prise en compte des observations et production de la version finale du Plan d'Actions.

Le schéma suivant résume les principales étapes d'élaboration du Plan d'Actions :

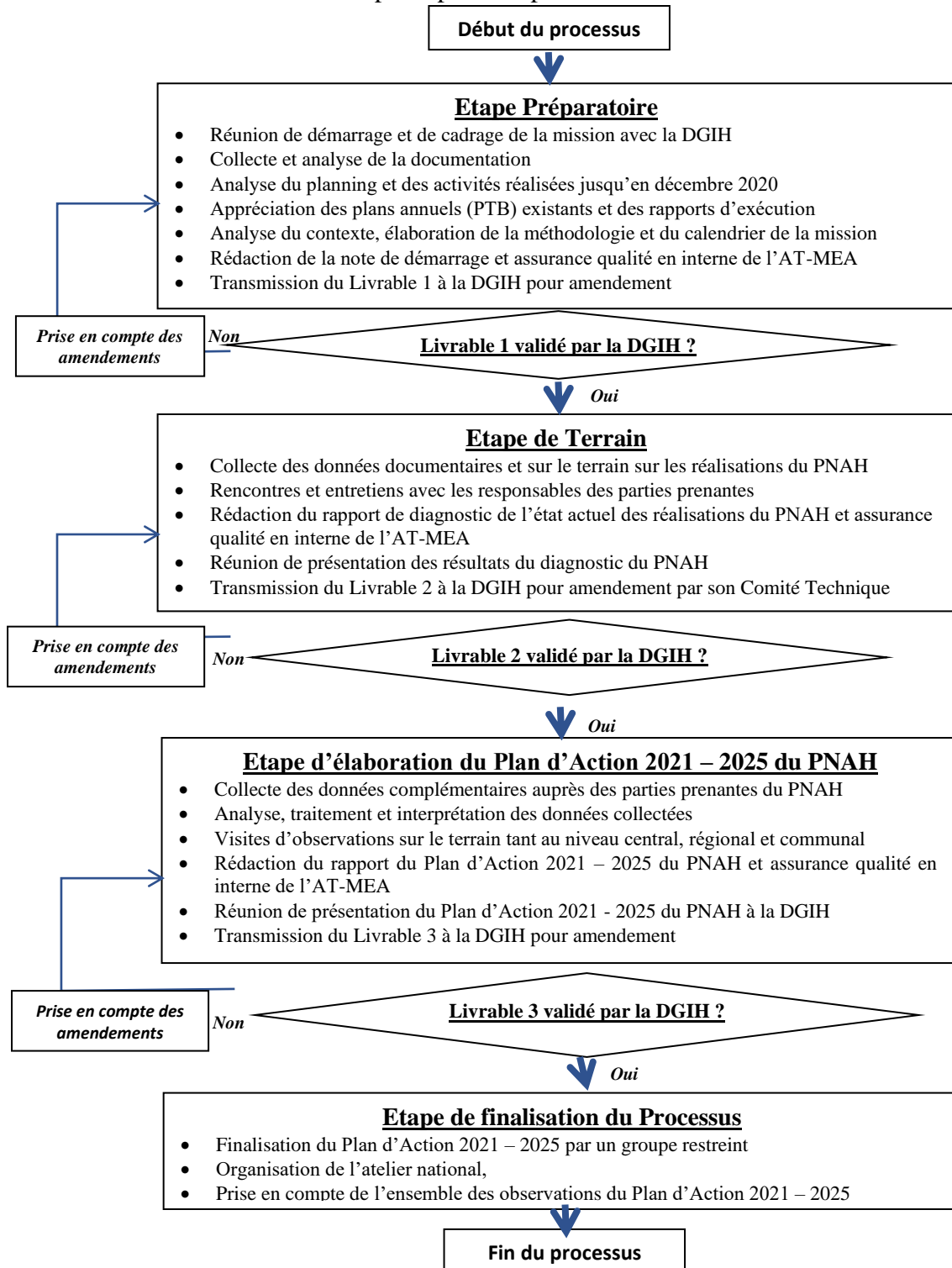


Figure 1: Etape du processus d'élaboration du Plan d'Actions 2021 – 2025 du PNAH

2 DESCRIPTION DU PNAH

Le PNAH a été validé en 2017 et adopté par arrêté N°2018-088/ MEA/CAB du 18 juin 2018 et placé sous la responsabilité de la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH). Il a pour objectif stratégique de « contribuer à la lutte contre la pauvreté par une croissance économique soutenue à travers la promotion des aménagements hydrauliques à l’horizon 2030 au profit des différents usages ». Il comprend trois objectifs opérationnels : (i) augmenter et sécuriser les capacités de mobilisation des ressources en eau ; (ii) assurer la durabilité des ouvrages de mobilisations des ressources en eau et (iii) piloter la réalisation, la réhabilitation et l’entretien des aménagements hydrauliques.

Le PNAH est mis en œuvre par la DGIH à travers des projets et programmes qui lui sont rattachés avec l’appui opérationnel des acteurs intervenant dans la mobilisation et la valorisation des ressources en eau. La DGIH dont la mission principale est l’élaboration et le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans les domaines des infrastructures hydrauliques, assure la tutelle technique du PNAH. Il s’exécute suivant trois phases quinquennales opérationnalisées chacune, par des plans d’actions.

L’atteinte des objectifs du programme est conditionnée par la réalisation de trois principales actions que sont : (i) Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau ; (ii) Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des Ressources en Eau et (iii) Coordination et suivi de mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau.

Le tableau suivant présente, pour chacune des trois (03) actions du PNAH, les produits attendus.

Tableau 1: Liste des actions, objectifs opérationnels et produits du PNAH

N°	Actions	Objectifs Opérationnels	Produits attendus
1	Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau	Augmenter et sécuriser les capacités de mobilisation des ressources en eau pour tous les usages	<ul style="list-style-type: none"> · Cinquante-un (51) barrages nouveaux (Agricole et AEP) sont réalisés ; · Dix (10) barrages nouveaux (HE et Agricole) sont réalisés ; · Cinq (05) barrages souterrains sont construits ; · Deux cent neuf (209) barrages sont réhabilités ; · Les barrages prévus dans le cadre de la Stratégie nationale d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques (SNESAH) sont réhabilités ; · Un projet pour l'utilisation des eaux de surface pour l'AEP en milieu rural est réalisé ; · Le système d'évaluation des risques liés à l'eau et les mécanismes de protection contre les dommages que peut créer l'eau sont opérationnels
2	Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau	Assurer la durabilité des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> · L'entretien et la sécurité de tout aménagement hydraulique du Burkina Faso est assurée à travers la mise en œuvre de la SNESAH ; · Les plans d'eau menacés par les Végétaux Aquatiques Envahissants (VAE) sont restaurés ; · Les mesures de lutte contre l'envasement des lacs et des barrages sont mises en place.
3	Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions de mobilisation et de valorisation des ressources en eau	Piloter la réalisation, la réhabilitation et l'entretien des aménagements hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> · Le suivi évaluation de la mise en œuvre du PNAH 2030 est réalisé ; · La logistique et les équipements pour les maîtrises d'œuvre sont disponibles ; · Les formations sur « la capacité de mobiliser les financements » et « la gestion et le pilotage du PNAH » sont assurées.

Le budget du programme s'élève à **1 727, 879 milliards de FCFA** répartis comme suit : 345, 576 milliards de FCFA pour l'Etat ; 1 209, 515 milliards de FCFA pour les PTF et 172,788 milliards de FCFA pour d'autres sources de financement.

Le financement du PNAH se fera par la contribution des principaux acteurs que sont l'Etat, les Partenaires techniques et financiers (PTF), les Organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités, le privé national et international et les usagers. Ce financement se fera à travers les modalités de financement appropriées pour chaque contributeur comme les appuis budgétaires sectoriels, les appuis projets, les paniers communs et les PPP.

3 ACQUIS DE MISE EN ŒUVRE DU PNAH DE 2016 A 2020

3.1 Réalisations sur la période 2016-2020

La mobilisation des ressources en eau de surface entre 2016 – 2020 s’est améliorée grâce à :

- la réhabilitation de 25 barrages à travers le pays. Cette réhabilitation a permis d’améliorer le niveau de fonctionnalité des ouvrages concernés de 53% en 2015 à 56,58% en 2020 ;
- la réalisation de 15 nouveaux barrages sur l’ensemble du territoire national. La construction des nouveaux barrages a permis de faire passer la capacité de stockage en eau de surface de 5030 millions de m³ en 2015 à 6140,84 millions de m³ en 2020, soit un accroissement de 22,3%. Cette augmentation s’explique par la contribution du barrage de Samendéni d’une capacité de 1 050 millions de m³.

Aussi, on note la réalisation de 53 études dont celles d’aménagement du Lac Dem dans la région du Centre Nord et des barrages hydroagricoles et hydro-électriques de Ouéssa et Bougouriba dans la région du Sud-Ouest, Bassiéri dans la région de l’Est et Banwaly dans la région des Hauts bassins.

Le coût de mise en œuvre du PNAH sur la période 2016- 2020 était de 518,37 milliards de FCFA contre un budget mobilisé et exécuté sur la période de 146,51 milliards de francs CFA (CID, 2017, 2018, 2019 et 2020). Ce qui représente un taux de mobilisation budgétaire de seulement 28,3% sur la période.

En conclusion, il s’avère nécessaire de réfléchir à des mécanismes de mobilisation de financements pour la réalisation et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques.

3.2 Forces et Faiblesses de la mise en œuvre du PNAH

Le diagnostic de la mise en œuvre du PNAH de 2016 à 2020 a identifié des forces et des faiblesses.

En termes de forces relevées, l’on citera :

- l’engagement politique pour la mobilisation et la valorisation des ressources en eau ;
- l’existence des agences de l’eau et directions régionales opérationnelles ;
- l’existence des documents de politiques, de stratégies et de programmes ;
- disponibilité des Schémas Directeurs d’Aménagement et de Gestion des Eau (SDAGE) dans les espaces de gestion des Agences de l’Eau du Mouhoun et des Cascades ;
- l’existence d’expertise en matière d’aménagements hydrauliques ;
- l’existence de rapports d’études d’Avant-Projet Détaillé (APD) de réalisation et/ou de réhabilitation de barrages ;
- la mobilisation de ressources endogènes telle la Contribution Financière en matière d’Eau

(CFE).

En termes de faiblesses, l'on citera :

- l'absence de données à jour sur les aménagements hydrauliques ;
- la non prise en compte du genre et de l'AFDH ;
- l'insuffisance du cadre réglementaire, juridique et financier des infrastructures hydrauliques ;
- l'absence des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eau (SDAGE) dans les espaces de gestion des Agences de l'Eau du Nakanbé, du Gourma et du Liptako ;
- l'absence des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eau (SAGE) dans les espaces de gestion des cinq (05) Agences de l'Eau ;
- l'insuffisance des ressources financières ;
- la difficulté d'associer la planification des besoins en eau aux besoins de développement et de croissance socioéconomique;
- la non exploitation des opportunités d'insertion des barrages routiers dans les réalisations des routes qui relèvent des attributions du Ministère en charge des infrastructures;
- l'absence de définition d'un système d'évaluation des risques liés à l'eau et les mécanismes de protection contre les dommages que l'eau peut en créer ;
- la non opérationnalisation du document cadre d'entretien des aménagements hydrauliques ;
- l'absence de définition des mesures de lutte contre l'envasement des lacs et des barrages.
- l'absence de mécanismes de suivi et d'échanges des informations ;
- le nombre élevé de barrages dégradés.

3.3 Opportunités et Menaces liées à la mise en œuvre du PNAH

Les principales opportunités et menaces relevées sont les suivantes :

En termes d'opportunité, l'on notera :

- l'intérêt de l'Etat et de ses partenaires pour le développement des actions de mobilisation des ressources en eau pour satisfaire les besoins anthropiques en zones urbaines et rurales ;
- la disponibilité manifestée des parties prenantes tant du secteur public, du secteur privés et du secteur associatif, à une collaboration et une interaction dans la mise en œuvre du PNAH ;
- l'amélioration de l'offre de formation sur la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien et la maintenance des ouvrages hydrauliques.

En termes de menaces, l'on notera :

- la prolifération des Végétaux Aquatiques Envahissants (VAE) ;
- l'amenuisement des financements de l'Etat, auxquels s'associent la forte dépendance des PTF pour le financement des ouvrages et infrastructures hydrauliques ;
- la récurrence, voire la persistance des mouvements sociaux ;
- l'insécurité ;

- les effets néfastes du changement climatique ;
- les conflits fonciers.

4 PRESENTATION DU PLAN D’ACTIONS 2021 – 2025

4.1 Lignes et principes directeurs du Plan d’Actions

Les lignes directrices, sur lesquelles l’élaboration du PA s’est basée, sont les suivantes :

- la cohérence et la continuité du PA avec le PNAH ;
- la pleine implication des acteurs clés dans le processus de formulation ;
- la prise en considération des acquis et des leçons tirées de la mise en œuvre du PNAH sur la période 2016-2020 ;
- la nécessité d’augmenter l’efficacité et l’efficience de la mise en œuvre du PA , à partir d’approches proposer au niveau institutionnel, technique, budgétaire communicationnel, humain et environnemental ;
- la prise en compte du changement climatique dans la conception des ouvrages hydrauliques et l’exécution des travaux pour en assurer leur durabilité et leur pérennité ;
- la prise en compte des principes de la GIRE dans l’exploitation des infrastructures hydrauliques ;
- le renforcement des capacités des différents acteurs.

Les principes directeurs qui guident la mise en œuvre du PA sont les principes de gestion des ressources en eau par bassin hydrographique ou par aquifère, de genre et de l’AFDH, de l’égalité, du préleveur-payeur, du pollueur-payeur, de l’information et la participation, de précaution, de prévention, de subsidiarité, de non régression, de bonne gouvernance et de partenariat.

4.2 Approches stratégiques du Plan d’actions

Les approches stratégiques suivies dans la formulation des actions du présent Plan s’articulent autour de la promotion de la durabilité des ouvrages de mobilisation des ressources en eau. L’exigence de cette durabilité nécessite entre autres :

- de donner la priorité à la réhabilitation, à l’entretien courant des infrastructures hydrauliques au regard de la proportion élevée de barrages dégradés ;
- de faire de la protection des infrastructures hydrauliques, des plans et cours d’eau, un point d’intérêt majeur du ministère en charge de l’eau ;
- d’accroître la part des ressources internes dans le financement du sous-secteur de l’eau ;
- de promouvoir le Partenariat Public Privé (PPP) dans la réalisation et la gestion des infrastructures hydrauliques ;
- de se focaliser sur :

- les préoccupations environnementales dont : (i) la pollution des ressources en eau ; (ii) l'exploitation irrationnelle des ressources en eau ; (iii) l'envahissement des plans et cours d'eau par des végétaux aquatiques ;
- les questions du changement climatique dans la conception et la réalisation des aménagements hydrauliques à travers : (i) le choix de la crue de projet, (ii) la réalisation de deux déversoirs central et latéral afin d'évacuer facilement les crues exceptionnelles, (iii) la réalisation des murs parapets pour protéger la digue contre d'éventuelles submersions en cas de crue exceptionnelle, (iv) les actions de Conservation des Eaux et des Sols/Défenses et Restauration des Sol pour la protection des berges et lutter contre l'envasement des réservoirs d'eau de surface ;
- de prendre en compte le principe de Genre et de l'AFDH à travers : (i) la participation et l'inclusion des populations dans le choix des sites à aménager et au cour des travaux ; (ii) faciliter l'accès des couches vulnérables aux aménagements hydrauliques dans un esprit d'équité et de non-discrimination ;
- de promouvoir la coopération régionale et internationale dans la gestion des ressources en eau partagées.

4.3 Objectifs et actions du Plan d'Actions

Le Plan d'Actions, étant un outil d'opérationnalisation du PNAH, poursuit les mêmes objectifs que ce dernier. Il a pour objectif stratégique de « **contribuer à la lutte contre la pauvreté par une croissance économique soutenue à travers la promotion des aménagements hydrauliques à l'horizon 2030 au profit des différents usages** ». Il comprend trois objectifs opérationnels : (i) augmenter et sécuriser les capacités de mobilisation des ressources en eau ; (ii) assurer la durabilité des ouvrages de mobilisations des ressources en eau et (iii) piloter la réalisation, la réhabilitation et l'entretien des aménagements hydrauliques.

Le Plan d'Actions est structuré autour des actions que sont : (i) Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau ; (ii) Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des Ressources en Eau et (iii) Coordination et suivi de mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau.

- **Action 1 : Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau** : l'objectif opérationnel de cette action est d'augmenter et sécuriser les capacités de mobilisation des ressources en eau. Cette action consiste en la réalisation d'études et de travaux de construction/réhabilitation de retenues d'eau et d'aménagements hydroagricoles en tenant compte des effets du changement climatique et du principe de l'AFDH. Son but est de pérenniser ou d'accroître la disponibilité de l'eau pour les différents usages (agriculture, pêche,

élevage, BTP, etc.).

- **Action 2 : Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des ressources en eau** : l'objectif opérationnel de cette action est d'augmenter la durabilité des ouvrages de mobilisation des ressources en eau. Elle consiste à assurer de façon périodique des travaux d'entretien courant et de maintenance des ouvrages de mobilisation des ressources en eau. Son but est d'améliorer la gestion, la surveillance et la sécurité des ouvrages de mobilisation des ressources en eau en vue d'assurer leur durabilité.
- **Actions 3 : Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau** : l'objectif opérationnel de cette action est de piloter la réalisation, la réhabilitation et l'entretien des aménagements hydrauliques. Elle comprend le financement, le suivi évaluation, la coordination du programme et la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des projets de réalisation et de réhabilitation des aménagements hydrauliques. Cette action consiste également à doter le programme de documents stratégiques de développement et à renforcer les capacités des parties prenantes.

Pour pallier les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du programme de 2016 à 2020, les produits ont été réorganisés suivant le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Structuration du Plan d'Actions du PNAH

N°	Actions	Objectif opérationnel	Produits attendus
1	Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau	Augmenter et sécuriser les capacités de mobilisation des ressources en eau	Produit 1.1 : Les études de réhabilitation de 260 barrages sont réalisées
			Produit 1.2 : Les études de 50 nouveaux barrages sont réalisées
			Produit 1.3 : Les travaux de réhabilitation de 69 barrages sont réalisés
			Produit 1.4 : Les travaux de 35 nouveaux barrages sont réalisés
			Produit 1.5 : Les travaux de 04 nouveaux barrages structurants et du Lac Dem sont réalisés en PPP
			Produit 1.6 : 2 200 ha de périmètres irrigués sont aménagés
			Produit 1.7 : 623 ha de bas-fonds sont aménagés
			Produit 1.8 : Les travaux d'installation de la centrale hydroélectrique de Samendéni sont achevés
			Produit 1.9 : Les infrastructures de valorisation sont réalisées ¹
			Produit 1.10 : Les mesures d'accompagnement sont mises en œuvre (infrastructures connexes) ²
2	Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des Ressources en Eau	Augmenter la durabilité des ouvrages de mobilisation des ressources en eau	Produit 2.1 : L'entretien courant de 88 barrages est réalisé
			Produit 2.2 : Les travaux de protection de 15 plans d'eau sont réalisés
			Produit 2.3 : Une brigade nationale d'entretien et de sécurité des barrages est mise en place
			Produit 2.4 : Les travaux de mise en sécurité de 20 barrages sont réalisés
			Produit 2.5 : 100 Comités d'Usagers de l'Eau (CUE) sont mis en place/dynamisés et opérationnels
3	Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions de la mobilisation des ressources en eau	Piloter la réalisation, la réhabilitation et l'entretien des aménagements hydrauliques	Produit 3.1 : Les personnes affectées sont indemnisées
			Produit 3.2 : L'inventaire des retenues d'eau est réalisé sur l'étendue du territoire national
			Produit 3.3 : Les structures techniques appuient les projets/programmes
			Produit 3.4 : Les capacités des acteurs de mise en œuvre du PNAH sont renforcés
			Produit 3.5 : Les biens et services sont acquis pour accompagner la mise en œuvre des activités
			Produit 3.6 : Le suivi évaluation de la mise en œuvre du PNAH est réalisé

¹ Dans le présent document, il faut entendre par « infrastructures de valorisation des ressources en eau » toute infrastructure dont le fonctionnement dépend étroitement de la ressource en eau du barrage. Toutefois, certaines d'entre elles (bas-fonds, périmètres irrigués, centrale hydroélectrique) constituent des produits (Produit 1.6, Produit 1.7 et Produit 1.8) à part entière au regard de leur importance en termes de budget à mobiliser. Dans ce cas précis, le produit 1.9 concerne tout autre infrastructure de valorisation des ressources en eau autre que celles cités au niveau des produits 1.6 ; 1.7 et 1.8.

² Les mesures d'accompagnement (infrastructures connexes) concernant le produit 1.10 désignent toutes infrastructures réalisées dans le cadre du PGES et dont le but est d'atténuer, de minimiser les impacts négatifs sur les populations bénéficiaires et de bonifier les impacts positifs (Route, latrine, pistes à bétail...). Elles n'ont pas nécessairement un lien direct avec la ressource en eau du barrage.

4.4 Cadre logique du Plan d'Actions 2021-2025 du PNAH

La logique d'intervention du PA 2021-2025 est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau 3: Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif stratégique : Contribuer à la lutte contre la pauvreté par une croissance économique soutenue à travers la promotion des aménagements hydrauliques à l'horizon 2030 au profit des différents usages.	<u>Indicateur 1</u> : Proportion de la population satisfaite par la promotion des aménagements hydrauliques	Rapport d'enquête	Disponibilité des ressources humaines et financières Soutien des partenaires techniques et financiers Vision partagée de l'importance de la mobilisation des ressources en eau
	<u>Indicateur 2</u> : Capacité de stockage en eau de surface	Rapport de performance du programme	
Objectif opérationnel n°1 : Augmenter et sécuriser les capacités de mobilisation des ressources en eau	<u>Indicateur 1.1</u> : Nombre cumulé de nouveaux sites de barrages étudiés	Rapport d'études, rapport de performance du programme, PV de restitution, enquêtes	Aléas climatiques Non-adhésion des populations bénéficiaires Contexte sécuritaire et sanitaire favorables Mobilisation des ressources humaines et financières
	<u>Indicateur 1.2</u> : Nombre cumulé de sites de barrages dégradés étudiés		
	<u>Indicateur 1.3</u> : Proportion de barrages réalisés	Rapport de performance du programme, PV de réception	
	<u>Indicateur 1.4</u> : Proportion de barrages réhabilités		
Objectif opérationnel n°2 : Augmenter la durabilité des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau	<u>Indicateur 2.1</u> : Proportion de barrages entretenus	Documents ou rapports d'activité ; Rapport de performance du programme	Aléas climatiques Disponibilité des ressources humaines et financières Non-adhésion des populations bénéficiaires Contexte sécuritaire et sanitaire favorables Disponibilité des ressources humaines et financières Non-adhésion des populations bénéficiaires Contexte sécuritaire et sanitaire favorables
	<u>Indicateur 2.2</u> : Proportion de barrages sécurisés		
	<u>Indicateur 2.3</u> : Taux de fonctionnalité des barrages	Documents ou rapports d'activité ; Rapport d'enquête, Rapport de performance du programme	
	<u>Indicateur 2.4</u> : Proportion de CUE mis en place	Rapports d'activité ; Rapports d'enquête, Rapport de performance du programme	
	<u>Indicateur 2.5</u> : Proportion de CUE comportant au moins 30% de femmes au sein de leur bureau	Rapports d'activité ; Rapport d'enquête, Rapport de performance du programme	

Objectif opérationnel n°3 : Piloter la réalisation, la réhabilitation et l'entretien des aménagements hydrauliques	<u>Indicateur 3.1</u> : Taux de renseignement des indicateurs de suivi évaluation du programme	Rapports d'activités, Rapport de performance du programme	Disponibilité des ressources humaines et financières,
	<u>Indicateur 3.2</u> : Taux de mise en œuvre du plan de formation sur l'entretien des aménagements hydrauliques	Rapports d'activités, Rapport de performance du programme	Mise en place des comités de pilotage Suivi-évaluation assuré
	<u>Indicateur 3.3</u> : Proportion du financement mobilisée	Rapports d'activités, Rapport de performance du programme	Insécurité, mouvement sociaux, crises financières et économiques
	<u>Indicateur 3.4</u> : Taux d'exécution financière	Rapports d'activités, Rapport de performance du programme	
	<u>Indicateur 3.5</u> : Proportion de cadres de concertations du PNAH ayant regroupé au moins 30% de femmes	Listes de présence, Compte rendu de rencontres, Rapports d'activités, rapports de performance	-
	<u>Indicateur 3.6</u> : Proportion d'agents du PNAH ayant bénéficié d'actions de formation au cours de l'année	Listes de présence, Compte rendu de formations, Rapports d'activités, rapports de performance	-

4.5 Matrice de performance du Plan d'Actions 2021-2025 du PNAH

Les performances du Plan d'actions 2021 – 2025 seront mesurées à travers la matrice ci-après.

Tableau 4 : Matrice de performance du Plan d'action 2021-2025

Indicateur de performance	Type	Unité	Valeur de référence (2020)	Cibles					Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
				2021	2022	2023	2024	2025					
OBJECTIF STRATEGIQUE : contribuer à la lutte contre la pauvreté par une croissance économique soutenue à travers la promotion des aménagements hydrauliques à l'horizon 2030 au profit des différents usages.													
<u>Indicateur 1</u> Proportion de la population satisfaite par la promotion des aménagements hydrauliques	Impact	%	A renseigner suite à l'enquête ménagère						(Nombre de personnes se déclarant satisfaites / Echantillon total) *100	Enquête	DGESS et DGIH	Tous les 5 ans	Rapports d'évaluation du Plan d'Actions
<u>Indicateur2</u> Capacité de stockage en eau de surface	Effet	Million de m ³	6140,84	6155,04	6162,54	6168,54	6173,04	6182	Somme des volumes de l'ensemble des eaux de surface mobilisées	Cumul	DGIH	Annuelle	Rapports d'évaluation du Plan d'Actions
ACTION 1 : Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau													
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 : Augmenter et sécuriser les capacités de mobilisation des ressources en eau													
<u>Indicateur 1.1 : Nombre cumulé de nouveaux sites de barrages étudiés</u>	Effet	Nombre	-	35	36	40	45	50	Total annuel de <u>nouveaux sites de barrages étudiés</u>	Cumul	DGIH, AE, DREA	Annuelle	Rapport d'études, rapport de performance du programme, PV de restitution, enquêtes

Indicateur de performance	Type	Unit é	Valeu r de	Cibles					Mode de calcul	Méthode de collecte	Responsable de la collecte	Fréquenc e	Sources des données
<u>Indicateur 1.2 : Nombre cumulé de sites de barrages dégradés étudiés</u>	Effet	Nom bre	-	14	37	96	176	260	Total annuel de <u>sites de barrages dégradés étudiés</u>	Cumul	DGIH, AE, DREA	Annuelle	Rapport d'études, rapport de performance du programme, PV de restitution, enquêtes
<u>Indicateur 1.3 : Proportion de barrages réhabilités</u>	Effet	%	-	18,18	20,45	52,27	88,64	100	(Nombre de barrages réhabilités /total des barrages à réhabiliter (44)) * 100	Inventaire, enquête, revue documentair e	DGIH, AE, DREA	Annuelle	Rapport performance PNAH Rapports d'activités
<u>Indicateur 1.4 : Proportion de barrages réalisés</u>	Effet	%	-	20	50	60	70	100	(Nombre de barrages neufs /total des barrages à réaliser (20)) * 100	Inventaire, exploitation documentair e, enquêtes	DGRE, AE, DREA	Annuelle	Rapport performance PNAH Rapports d'activités
ACTION 2 : Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des Ressources en Eau													
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Assurer la durabilité des ouvrages de mobilisation des ressources en eau													
<u>Indicateur 2.1 : Proportion de barrages entretenus</u>	Effet	%	-	-	5,68	34,09	82,95	100	(Nombre de barrages entretenus/Nombre total de barrages à entretenir) *100 (88)	Exploitation documentair e, enquêtes	DGRE, DREA, AE	Annuelle	Rapport performance PNAH Rapports d'activités
<u>Indicateur 2.2 : Proportion de barrages sécurisés</u>	Effet	%	-		0	50	75	100	(Nombre de barrages disposant d'un plan de sécurité/Nombre total de barrages de catégorie 2 et 3) *100 (4)	Exploitation documentair e, enquêtes	DG en charge des barrages, DR en charge de l'eau, AE	Annuelle	Rapport performance PNAH Rapports d'activités
<u>Indicateur 2.3 : Taux de fonctionnalité des barrages</u>	Effet	%	56,6	57,4	59,0	60,6	61,7	62,1	(Nombre d'ouvrages fonctionnels/nombre d'ouvrages total) *100	Exploitation documentair e, enquêtes	DGIH, DGRE, DREA, AE	Annuelle	Rapport performance PNAH Rapports

Indicateur de performance	Type	Unit é	Valeu r de	Cibles					Mode de calcul	Méthode de collecte	Responsable de la collecte	Fréquenc e	Sources des données
													d'activités
<u>Indicateur 2.4 : Proportion de CUE mis en place</u>	Effet	%		5	30	73	88	100	(Nombre cumulé de CUE mis en place /nombre total de CUE à mettre en place) *100	Exploitation documentair e, enquêtes	DGIH, DGRE, DREA, AE	Annuelle	Rapport performance PNAH Rapports d'activités
<u>Indicateur 2.5 : Proportion de CUE comportant au moins 30% de femmes au sin de leur bureau</u>	Effet	%	-	100	100	100	100	100	(Nombre de CUE comportant au moins 30% de femmes au sin de leur bureau /nombre total de CUE) *100	Exploitation documentair e, enquêtes	DGIH, DGRE, DREA, AE	Annuelle	Rapport performance PNAH Rapports d'activités
ACTION 3 : Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions de mobilisation et de valorisation des ressources en eau													
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Piloter la réalisation, la réhabilitation et l'entretien des aménagements hydrauliques													
<u>Indicateur 3.1 : Taux de renseignement des indicateurs de suivi évaluation du programme</u>	<u>Effet</u>	<u>%</u>	=	100	100	100	100	100	(Nombre d'indicateurs renseignés/nombre d'indicateur total) *100	Exploitation documentair es	Structure responsable du programme	Annuelle	Rapport performance PNAH
<u>Indicateur 3.2 : Taux de mise en œuvre du plan de formation sur l'entretien des aménagements hydrauliques</u>	<u>Effet</u>	<u>%</u>	=	100	100	100	100	100	(Nombre d'actions de formations prévus/Nombre d'actions de formations prévues au cours de l'année)	Exploitation documentair es	Structure responsable du programme	Annuelle	Rapports d'activités, Rapport de performance du programme
<u>Indicateur 3.3 : Proportion du financement mobilisée</u>	<u>Effet</u>	<u>%</u>	5,41	14,56	35,97	67,5	100	-	(Montant mobilisé /Montant prévu) *100	Exploitation documentair es	Structure responsable du programme	Annuelle	Rapport performance PNAH
<u>Indicateur 3.4 : Taux d'exécution financière</u>	<u>Effet</u>	<u>%</u>		100	100	100	100	100	(Montant annuel exécuté /Montant annuel prévu) *100	Exploitation documentair es	Structure responsable du programme	Annuelle	Rapport performance PNAH

Indicateur de performance	Type	Unit é	Valeu r de	Cibles					Mode de calcul	Méthode de collecte	Responsable de la collecte	Fréquenc e	Sources des données
<u>Indicateur 3.5 : Proportion de cadres de concertations du PNAH ayant regroupé au moins 30% de femmes</u>	Effet	%	=	100	100	100	100	100	(Nombre de cadres de concertation du PNAH regroupant au moins 30% de femmes /Nombre total de cadres de concertations au cours de l'année) *100	Exploitation documentaire,	Structure responsable du programme	Annuel	Compte rendu des rencontres
<u>Indicateur 3.6 : Proportion d'agents du PNAH ayant bénéficié d'actions de formation au cours de l'année</u>	Effet	%	=	50	50	50	50	50	(Nombre d'agents ayant bénéficié d'au plus une action de formation au cours de l'année /Personnel total du PNAH) *100	Exploitation documentaire,	Structure responsable du programme	Annuel	Listes de présence, Rapports d'activités, rapports de performance

4.6 Relations du PNAH avec d'autres documents de politique sectorielle

4.6.1 Liens avec le Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025

Le Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025 (PNDES II) est le référentiel central de la politique de développement économique et social du Gouvernement pour la période 2021-2025. Le PNDES II s'appuie sur l'expérience de la mise en œuvre du PNDES I. Sa vision est : "le Burkina Faso, une nation solidaire, démocratique, résiliente et de paix, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable".

Les principes-directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PNDES sont : (i) le leadership national, (ii) l'équité et la promotion du genre, (iii) la subsidiarité et le partenariat, (iv) la Gestion Axée sur les Résultats, (v) la durabilité et (vi) la pro activité.

L'objectif global du PNDES II, pour la période 2021-2025, est de « rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive ». Pour y parvenir, le PNDES II se décline en quatre axes stratégiques que sont : (i) Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix, (ii) Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique, (iii) Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale et (iv) Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Ces derniers sont déclinés en 18 objectifs stratégiques et en 55 effets attendus.

Dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, les quatre grands axes que sont l'AEP, l'AEUE, la GIRE et la mobilisation des ressources en eau ont été pris en compte dans le PNDES II. La mise en œuvre du PNAH contribue à l'atteinte de l'axe stratégique 4 : « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », l'objectif stratégique 4.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie avec pour effet attendu (EA 4.4.1) : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées.

4.6.2 Lien avec le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire

Le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT) détermine la destination générale des terres, ainsi que la nature et la localisation des grands équipements d'infrastructures sur l'ensemble du territoire national ; son horizon est d'une génération (25-30 ans). Il est bâti sur les principes d'unité nationale, d'équité en matière d'équipement et de services publics, et d'efficacité en matière économique. Il ne comporte pas d'orientations relatives à la gestion durable des ressources naturelles et singulièrement à celle de l'eau, alors que, dans son concept organisateur, il met l'accent sur la promotion du petit hydraulique, le désenclavement et l'urbanisation.

Le PNAH contribue à la mise en œuvre du SNADDT à travers ses domaines prioritaires suivants :

- le développement agricole et la réorganisation foncière : Les Infrastructures Hydrauliques sont réalisées dans le respect des textes régissant la réorganisation Agricole et Foncière. Aussi, des périmètres y sont aménagés pour améliorer la production agricole ;
- les équipements publics : les infrastructures hydrauliques sont réalisés au profit de l'ensemble des populations sans discrimination aucune, donc constituent des ouvrages publics ;
- le désenclavement interne : La réalisation des projets de barrage impact nécessairement les biens et les personnes. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre des PGES, des infrastructures sont prévues dont les infrastructures de désenclavement afin de minimiser les effets négatifs du projet sur les populations ;
- les mines et infrastructures : Les ressources en eau des barrages sont exploitée par les sociétés minières et par les entreprises de travaux publics.

Les plans régionaux de développement rappellent que les régions en tant que collectivités territoriales ont des compétences portant sur :

- la planification : avis sur les plans régionaux d'aménagement, coordination des plans locaux, etc. ;
- L'environnement : protection et gestion des aires de conservation, de la flore et de la faune, des cours d'eau et des plans d'eau, etc. ;
- les services sociaux : santé, hygiène, éducation, emploi, culture, loisirs, sports, eau potable, assainissement, électricité, routes, protection civile, etc. ;
- le développement économique : appui au financement de projets productifs et soutien à la production, etc.

Les Plans Locaux de Développement (PLD) s'inscrivent dans la ligne des plans régionaux de développement, en déclinant les orientations stratégiques et les plans d'actions au niveau de chaque commune, avec une importance particulière donnée dans le domaine de l'eau, à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement, à travers les PCD-AEPA.

4.6.3 Lien avec les autres programmes du Ministère de l'Eau et Assainissement

La nouvelle approche programmatique met en œuvre cinq (5) programmes nationaux en parallèle, à savoir :

- le Programme National des Aménagements Hydrauliques (PNAH) ;
- le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE) ;
- le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) ;
- le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas (PN-AEUE) ;
- le Programme Pilotage et Soutien du secteur eau et assainissement (PPS).

Le tableau ci-dessous établit les relations du PNAH avec les autres programmes du MEA.

Tableau 5: Relations entre le PNAH et les autres programmes du MEA

Domaines des programmes	Localisation	Nature des liens et synergies
PN-GIRE	National	Le PN-GIRE assure la gestion durable des ressources en eau mobilisées
PN AEP	National	Le PN AEP exploite les ressources en eau mobilisées pour l'AEP dans les grandes villes
PN AEUE	National	Le PN AEUE contribue à préserver la qualité des ressources en eau mobilisées à travers la gestion durable des eaux usées et excréta
PPS/PGEA	National	Le PPS/PGEA contribue à l'amélioration des cadres règlementaire et institutionnel, des dispositifs de pilotage et de suivi évaluation

5 MECANISMES DE MANAGEMENT DU PLAN D’ACTIONS

5.1 Ancrage institutionnel du Plan d’Actions

Le Ministère en charge de l’eau, à travers la DGIH et les projets et programmes de développement, assure la mise en œuvre du Plan d’Actions 2021-2025. La coordination et le pilotage du Plan d’Actions sont assurés par le Comité de Revue du programme budgétaire « Aménagements Hydrauliques ».

Au niveau central, la DGIH en tant que Responsable du Programme assure également la mise en œuvre opérationnelle du Plan d’Actions, sous l’autorité du Secrétaire Général du MEA. Le Responsable du Programme assure les trois (03) principales missions suivantes : (i) l’élaboration de la stratégie et du budget du programme, (ii) le pilotage du programme et l’organisation du dialogue de gestion et (iii) la responsabilité dans la mise en œuvre du programme.

Au niveau régional, la gestion et la coordination du PNAH sont de la responsabilité des Directions Régionales en charge de l’eau (DREA) qui sont spécifiquement chargées de : (i) coordonner les actions de mise en œuvre du programme sur le terrain en relation avec la coordination nationale et les collectivités locales ; (ii) organiser et planifier les interventions des autres structures impliquées dans la mise en œuvre du PNAH (STD, les ONG et les autres partenaires) ; (iii) participer à l’élaboration du programme d’activités et du budget annuel du plan d’action et (iv) impliquer les acteurs à la base dans la mise en œuvre du Plan d’Action.

Le responsable régional en charge de l’eau, relayé au niveau des provinces par son responsable provincial assure la supervision et la coordination des activités du plan relevant de son ressort.

Les Agences de l’eau, en plus de la protection des ressources en eau, assurent l’application des prescriptions des Schémas Directeurs d’Aménagement et de Gestion de l’Eau (SDAGE) et des Schémas d’Aménagement et de Gestion de l’Eau (SAGE) dans les phases de planification. Ces Agences contribuent également au financement des activités des différents Plan d’Actions quinquennaux.

5.2 Dispositions de mise en œuvre du plan d'action

Cette partie décrit les dispositifs, les instruments et les acteurs de mise en œuvre.

5.2.1 Description du dispositif et du mécanisme de mise en œuvre

La DGIH assure la planification, la révision, la gestion et la coordination de la mise en œuvre du Plan d'Actions. Les services techniques déconcentrés (STD) et les agences de l'eau participent à l'identification, à la conception et à la réalisation des aménagements hydrauliques.

Les prestataires pour la réalisation du PNAH pourront être des opérateurs de services publics, des tâcherons/aménagistes, des entreprises privées, des ONG, des bureaux d'études, des consultants individuels, organisations faîtières, etc.

Les prestations qui seront assurées par les services publics déconcentrés s'exécuteront à travers des protocoles de prestations de service conclus entre les services concernés et la coordination nationale du programme.

Les travaux seront réalisés par des entreprises ou tâcherons spécialisés dans les travaux des aménagements hydrauliques et sélectionnés sur consultations restreintes ou appel d'offres.

Les contrôles des travaux d'aménagement ou de réalisation des infrastructures seront assurés par des bureaux d'études recrutés sur consultations restreintes ou appel d'offres.

5.2.2 Description des instruments de mise en œuvre

Le Plan d'Actions 2021 – 2025 est mis en œuvre à travers un Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) et une stratégie de mobilisation des ressources financières. Le PTBA est un document de programmation annuelle des activités assorties de coûts tandis que la stratégie de mobilisation est un document décrivant les différentes stratégies de mobilisation des ressources financières.

5.2.3 Description des acteurs de mise en œuvre du plan et leurs rôles

La mise en œuvre du Plan d'Actions sera assurée par les différents acteurs dont le rôle et la responsabilité sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Acteurs de mise en œuvre du Plan d'Action du PNAH et leur rôle

Niveau	Acteurs de mise en œuvre	Rôle/Responsabilité des acteurs
Stratégique	Ministère en charge de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre en œuvre des politiques, les stratégies et les orientations en matière de mobilisation des ressources en eau et d'exploitation des infrastructures et des aménagements hydrauliques ; - Assurer ses missions régaliennes, garantissant une gestion durable des ressources en eau au profit de l'intérêt général ; - Réaliser les objectifs nationaux en respect des principes et du droit à l'eau ; - Assurer la coordination interministérielle pour mieux harmoniser les interventions des acteurs ; - Elaborer et coordonner la mise en œuvre des plans opérationnels ; - Assurer la gestion efficiente des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires ; - Améliorer le cadre juridique et institutionnel ; - Assurer le suivi-évaluation, contrôler et coordonner l'exécution du Plan d'Actions au niveau national et local - Assurer la formation et l'appui-conseil aux acteurs du secteur.
	Ministère en charge de l'économie et des finances	Assurer la tutelle financière du Plan d'Actions
	Ministères partenaires	Accompagner le ministère de tutelle technique dans la mise en œuvre du Plan d'Actions
	Organismes transfrontaliers de gestion des ressources en eau	Ces organismes ont pour rôle de promouvoir la coopération sous régionale dans les bassins concernés aux fins d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau et de prévenir les conflits. Il s'agit de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) qui regroupe 9 Etats ; l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) qui regroupe 6 Etats et l'Autorité du Bassin Comoé -Bia-Tanoé (ABCBT) qui est en cours de mise en place.
Niveau opérationnel au niveau national	Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques	Coordonner et piloter la mise œuvre du Plan d'Actions en tant que responsable du PNAH
	Agences de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la protection/restauration des ressources en eau et des ouvrages exécutés dans leur espace de compétence - Veiller au respect des orientations des SDAGE et les SAGE en termes de planification dans leur espace de gestion - Contribuer au financement des activités du Plan d'Actions
Niveau opérationnel au niveau local	Projets et programmes	Mettre en œuvre les activités du Plan d'Actions
	Agences d'exécution	Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux
	Directions Centrales	Appuyer la DGIH dans la mise en œuvre et le suivi des activités du Plan d'Actions
	Directions Régionales en charge de l'Eau	Coordonner et piloter la mise œuvre du Plan d'Actions en tant que responsable régional du PNAH
	Directions déconcentrées partenaires	Appuyer la mise en œuvre des activités et collecter les données entrant dans le cadre du Plan d'Actions Mettre en œuvre des activités de suivi et d'entretien courant et périodique des barrages
	Collectivités territoriales Secteurs privés	Faciliter l'exécution du Plan – d'actions au niveau local afin de garantir l'intérêt général des populations - Assurer la réalisation d'ouvrages hydrauliques, les prestations de services, l'appui-conseil et la formation ;

Niveau	Acteurs de mise en œuvre	Rôle/Responsabilité des acteurs
		<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux cadres de dialogue et aux mécanismes de suivi-évaluation ; - Participer à la réalisation des ouvrages en mode Partenariat-Public-Privé ; - Assurer la bonne qualité des ouvrages hydrauliques.
	ONG et associations de développement/ les Organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'interaction entre les communautés et les autres acteurs impliqués ; - Assurer la veille citoyenne et le plaidoyer en faveur du sous-secteur ; - Contribuer à la transparence des décisions, à la redevabilité, à la promotion et à la capitalisation de bonnes pratiques autour et aval des barrages de retenue d'eau ; - Assurer l'intermédiation sociale à travers des campagnes d'IEC ; - Contribuer à la mobilisation financière et au financement de la constructions et/ou réhabilitation des ouvrages hydrauliques et des aménagements hydroagricoles ; - Contribuer à la protection et à la conservation des ressources en eau ; - Participer aux cadres de dialogue ; - Assurer la promotion des techniques, des connaissances et des bonnes pratiques en matière de développement des services d'eau.
	Instituts de recherche et de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une meilleure connaissance et gestion des ressources en eau par la recherche en lien avec les changements climatiques pour en évaluer l'impact ; - Déterminer le niveau de vulnérabilité et proposer des stratégies d'adaptation ; - Définir et mener des activités de recherche sur des thèmes de recherches prioritaires pour le MEA.
	Organisations professionnelles ³	Apporter leurs expertises dans la mise en œuvre des activités du Plan d'Actions
	Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la mobilisation des ressources financières - Assistance technique (transfert des technologies) à la mise en œuvre du Plan d'Actions ainsi que le financement des infrastructures et des aménagements hydrauliques au regard de l'importance du Plan d'Actions 2021 – 2025 ; - Renforcement des capacités des institutions nationales en matière de gestion des ressources en eau et des technologies au bénéfice des acteurs du sous-secteur ; - Participer au dialogue politique avec le Gouvernement, à la concertation avec les différents acteurs et au mécanisme de suivi-évaluation.
	Communautés à la base	<p>Bénéficiaires des actions mises en œuvre par le Plan d'Action, entreprendre des actions sur initiatives propres et encadrées pour l'entretien courant des AH.</p> <p>Contribuer à la gestion et à l'entretien des aménagements hydrauliques à travers leurs participations aux associations à l'échelle du sous-bassin, du village et/ou de la commune (les Comités d'Usagers d'Eau, les Comités Locaux de l'Eau...)</p>

³ Il s'agit des représentants et membres de l'Ordre des ingénieurs du Génie Civil/Génie rural, du Comité National des Barrages du Burkina (CNBB), du Comité National de l'Irrigation et du Drainage du Burkina (CNID-B) et toutes autres personnes ressources reconnues

5.3 Suivi-évaluation du Plan d'Actions

5.3.1 Mécanisme de suivi et de l'évaluation

Un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace requiert la mise en place d'un dispositif de planification, de suivi et d'évaluation basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Le mécanisme de suivi-évaluation du Plan d'Actions se base sur le dispositif de suivi-évaluation du PNAH. Ce dispositif est alimenté par les cadres de concertations aux niveaux régional et central, les projets et programmes et les Agences de l'eau. Il implique tous les acteurs que sont : l'administration publique, les opérateurs privés, les ONG et associations, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et les communautés à la base.

Au niveau stratégique, le dispositif de suivi-évaluation est coordonné par le *Groupe Thématique National « Eau et Assainissement » (GTN-EA)* conjoint des cinq programmes. Les rapports examinés lors des *Comités de Revue (CR)* sont validés lors des sessions du GTN-EA par l'ensemble des acteurs du sous-secteur. Pour la tenue de chaque session du GTN-EA, des rapports (bilans et programmations) sont produits faisant la synthèse des rapports des cinq programmes validés lors des CR. Les données validées lors de ce cadre sous-sectoriel, servent à alimenter le rapport de performance du secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Au niveau opérationnel, le dispositif est animé et coordonné par les *Groupes Thématiques Régionaux « Eau et Assainissement » (GTR-EA)* conjoint des cinq programmes (PN-AEP, PN-AEUE, PNAH, PNGIRE et PGEA) dont les rapports sont alimentés par les données collectées au niveau des différents acteurs régionaux de mise en œuvre des programmes (structures déconcentrées, collectivités territoriales et ONG, Ministères partenaires, projets et programmes, des Agences d'exécution, etc.). Les données validées par les acteurs régionaux au niveau de ces différents cadres sont transmises au responsable de programme pour l'élaboration des rapports nationaux du PNAH qui seront examinés lors des sessions des Comités de Revue.

Dans le cadre de la tenue des comités de revues, il est prévu entre autres l'élaboration de rapports (bilan et programmation) semestriel et annuel. La DGIH qui assure le secrétariat technique du Comité de Revue, est chargée de collecter à travers les rapports régionaux et avec les projets et programmes ainsi que les agences d'exécution, de traiter et d'analyser les données pour fournir des éléments

d'appréciation sur l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs du Plan d'Actions.

Il est prévu la réalisation d'une évaluation externe intermédiaire en 2023 et d'une évaluation externe finale en fin d'année 2025. L'évaluation intermédiaire fera l'état de fonctionnement de l'ensemble des organes et examinera l'atteinte des objectifs du Plan d'Actions par rapport aux cibles fixées. Cette évaluation permettra de réviser en cas de besoin la logique des interventions pour une amélioration des performances du Plan d'Actions. Quant à l'évaluation finale, elle se fera à la fin de l'échéance du Plan d'Actions et permettra de mesurer les changements opérés.

Pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions, des moyens financiers, matériels et humains devront être mobilisés et mis à la disposition des acteurs pour générer et diffuser les informations analytiques qui éclaireront les décisions des politiques et des responsables de programmes.

Le schéma du dispositif de suivi-évaluation du Plan d'Action 2021 – 2025 du PNAH s'intègre étroitement dans celui de la SNE qui se schématise comme l'indique la figure ci-dessous :

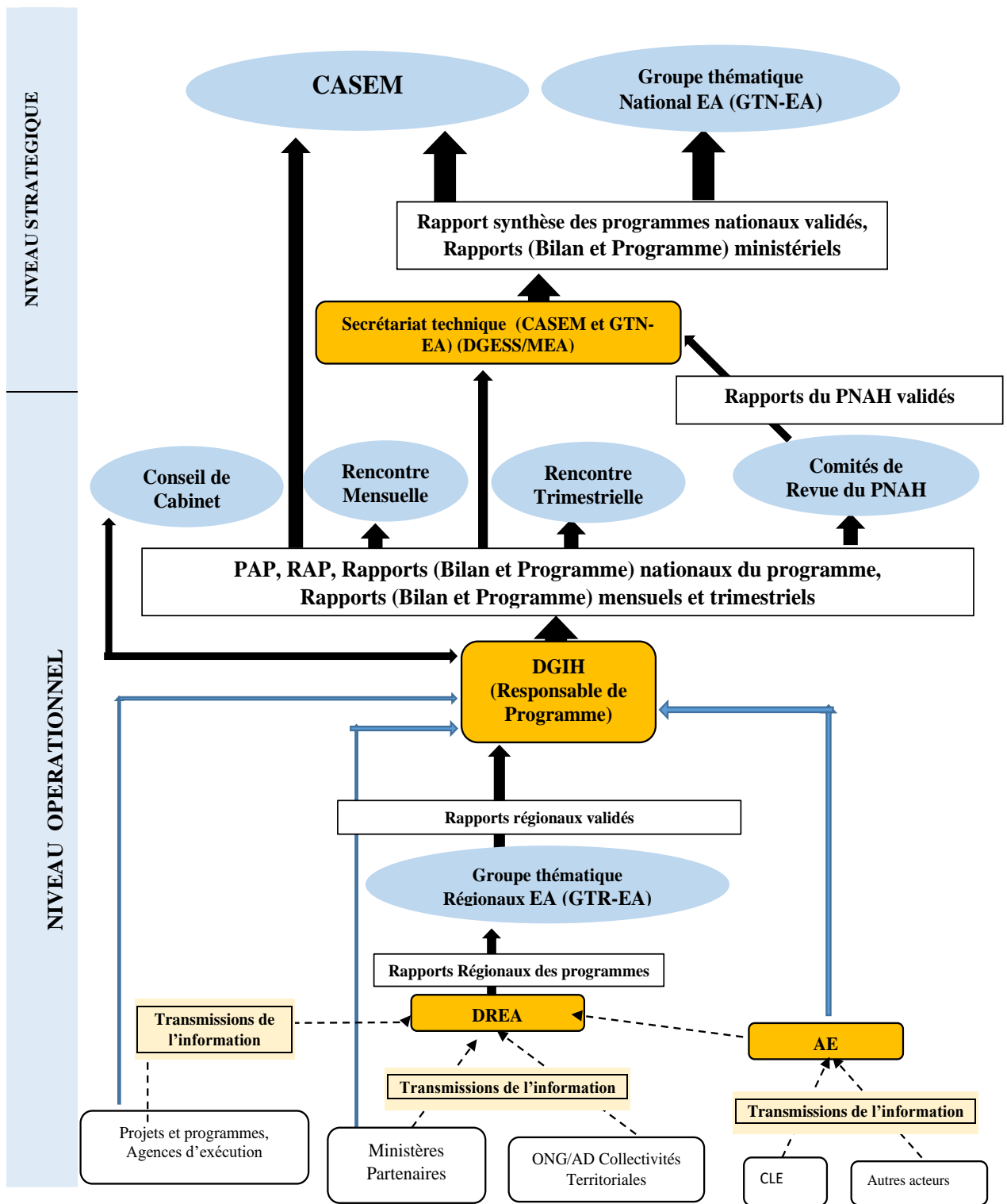


Figure 2 : Schéma du dispositif de suivi-évaluation du PA

5.3.2 Outils de suivi et d'évaluation du Plan d'Actions 2021 – 2025

Les outils de suivi et d'évaluation du Plan d'Actions 2021 – 2025 du PNAH sont : (i) les Rapports trimestriels, (ii) le Rapport semestriel ; (iii) le Rapport annuel de performance, (iv) le Cadre de programmation des activités assorties des indicateurs d'extrants, d'activités et de résultats et enfin (v) le Cadre de mesure de performance.

Au total, quatre (4) rapports trimestriels seront produits annuellement et permettront de montrer le niveau de réalisation du PTBA. Le rapport annuel de performance permettra de mesurer l'atteinte des cibles et des produits.

Le cadre de mesure de performance définit l'ensemble des indicateurs de suivi de la performance du sous-secteur et permet de rendre compte de l'atteinte des cibles des indicateurs annuellement.

L'ensemble des outils de suivi-évaluation élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions se basera sur les systèmes de suivi-évaluation existants dans le sous-secteur en l'occurrence le Dispositif Intégré de Suivi Evaluation des cinq (05) programmes du MEA.

5.4 Plan de Communication

Le Plan de Communication du Plan d'Actions (PA) vise quatre objectifs majeurs :

- bonne connaissance du PNAH par tous les acteurs ;
- acceptation et pratique par tous les acteurs du principe de coordination des interventions ;
- sensibilité développée des populations en matière de Mobilisation, Gestion et protection des ressources en eau (changement de comportement) ;
- émergence et ancrage d'un environnement propice à la réalisation des objectifs définis dans le PA.

La réalisation des objectifs de communication ainsi définis favorise :

- l'appropriation du PNAH ;
- la cohérence des interventions ;
- le changement de comportement des populations ;
- l'élan de solidarité nécessaire en faveur de l'accès des populations aux aménagements hydrauliques.

Le Plan de communication comporte deux composantes : la communication institutionnelle et la communication pour le changement de comportement.

5.4.1 Communication institutionnelle

La communication institutionnelle est un ensemble d'opérations et d'activités d'information qu'une institution entreprend de façon régulière sous forme de campagnes spécifiques pour se rendre visible et rendre visibles ses activités.

Il est essentiel que la DGIH, en tant que structure pivot de la mise en œuvre du PNAH, se fasse davantage connaître et rend plus visibles ses activités et ses réalisations.

En procédant ainsi, elle favorise le décloisonnement entre les différents intervenants, développe sa visibilité sur les actions des uns et des autres, contribue à créer un environnement de conversation entre les acteurs dont l'effet est de faciliter la coordination des différentes activités.

Pour atteindre les objectifs du PA en matière de communication, il est important de relever les enjeux suivants :

- valoriser et rendre visibles les réalisations du Plan d'Actions ;
- atteindre un seuil satisfaisant de coordination, de concertation et d'harmonisation entre les différents intervenants ;
- renforcer et accroître la mobilisation de ressources en faveur du Plan d'Actions.

a) Enjeux 1 : Valoriser et rendre visibles les réalisations du Plan d'Actions

Malgré les contraintes, le PNAH a enregistré des progrès réels et constants. Des investissements significatifs ont été réalisés pour faciliter l'accès des populations à l'eau. Toutefois, de l'avis de plusieurs personnes rencontrées, y compris des cadres de la DGIH, ces réalisations sont très peu visibles.

Or, la valorisation et la visibilité des institutions à travers leurs réalisations ne sont pas que des activités de prestige. Les réalisations sont en effet des indicateurs du seuil d'utilité sociale d'une institution. Elles permettent de rendre compte des progrès enregistrés, de fournir l'information aux usagers et à tous les acteurs, de renforcer leurs liens de confiance et conforter leur adhésion aux stratégies définies pour atteindre les objectifs définis dans le PNAH.

Objectifs de communication :

- faire connaître les réalisations du Plan d'Actions ;
- valoriser l'intervention des différents acteurs
- rendre visible l'effort national et celui des partenaires dans la mise en œuvre du Plan d'Actions ;
- conforter les actuels partenaires et susciter l'intérêt de nouveaux partenaires.

Résultats attendus :

- la mise à niveau régulière en matière d'information entre les différents acteurs du PNAH,
- le renforcement de l'image positive des institutions en charge de la mise en œuvre du PNAH ;
- la haute visibilité des pratiques réussies dont la force d'influence a des effets multiplicateurs au niveau des usagers notamment.

Contenus :

- les réalisations physiques des AH (nature, évolution, répartition dans l'espace...)
- les expériences de gestion (information remontée à partir des DREA et des AE)
- les ateliers de concertation entre les acteurs aux niveaux national, régional et local
- les ateliers de formations et

Publics cibles :

- le grand public
- les décideurs politiques
- les collectivités
- les PTF actuels et potentiels
- les ONG et associations
- le secteur privé

Supports de communication

- Plaquette de présentation du PNAH ;
- sites Web du MEA ;
- Or bleu du MEA ;
- bulletins d'information de la DGRE ;
- documentaire sur les AH.

Formes de communication :

- médiatisations ;
- deux (02) Points de presse par an ;
- participation à l'émission AGIRE POUR LA GIRE ;
- couvertures médiatiques ;
- interviews ;
- 2 articles de fond dans la presse par an.

b) Enjeux 2 : Atteindre un seuil satisfaisant de coordination, de concertation et d'harmonisation entre les différents intervenants

La coordination, la concertation et l'harmonisation des interventions permettent de donner corps à une des trois Actions du PNAH, à savoir l'action 3 :

Objectifs de communication :

- faire connaître les mécanismes et outils d'harmonisation des interventions
- encourager et stimuler l'adhésion de tous les acteurs au principe de la concertation et de la coordination
- créer un sentiment fort d'une communauté d'objectifs.

Résultats attendus :

- un impact plus important des interventions sur le terrain ;
- l'échange d'expériences entre acteurs ;
- un suivi - évaluation plus aisé ;
- une bonne visibilité de l'effort général dans le cadre de la réalisation des objectifs définis dans le PA.

Publics cibles :

- les autres services de l'Etat ayant un volet AH ainsi que leurs démembrements à la base ;
- les communes ;
- les ONG et associations intervenant dans le secteur ;
- le secteur privé ;
- les Partenaires techniques et financiers ;
- les organisations des professionnels de l'information et de la communication.

Supports de communication et d'information :

- plaquettes de présentation du PNAH ;
- sites Web du MEA ;
- Or bleu du MEA ;
- bulletins d'information de la DGRE ;
- ateliers de diffusion ;
- table ronde des partenaires de l'eau et de l'assainissement
- conférences ;
- campagne de plaidoyer.

c) Enjeux3 : Renforcer et accroître la mobilisation de ressources en faveur du Plan d'Actions

Le défi est de mobiliser suffisamment de ressources pour atténuer les contraintes. Il est ainsi question de conforter les partenaires techniques et financiers actuels et l'Etat dans leurs efforts de financement du secteur, mais aussi de s'ouvrir à de nouveaux partenaires le cas échéant.

Objectifs de communication :

- faire connaître les réalisations physiques et financières du PA ;
- rendre visibles les mécanismes de gestion basés sur la transparence et l'obligation de résultats ;
- informer davantage le secteur privé sur le potentiel de rentabilité, à termes.

Résultats attendus :

- le secteur bénéficie de plus de ressources de la part de l'Etat et des divers autres partenaires ;
- le secteur bénéficie de nouveaux partenariats ;
- les réalisations physiques et financières augmentent.

Publics cibles :

- l'état ;
- les communes ;
- les parlementaires ;
- les partenaires techniques et financiers actuels et potentiels ;
- les organisations non gouvernementales ;
- la coopération décentralisée ;
- le secteur privé.

Supports :

- sites Web du MEA ;
- or bleu du MEA ;
- rapports annuels
- documentaire sur les AH.

5.4.2 Communication pour le changement de comportement

L'objectif essentiel de ce volet du Plan de communication est d'encourager l'adoption de comportements et de pratiques favorables à la bonne gestion et à la protection des AH indispensables au bien-être des populations. L'information, la communication, la sensibilisation et l'éducation sont nécessaires pour contribuer au changement des mentalités, par conséquent au changement des pratiques et des comportements. Le Plan de communication vise à encourager des pratiques de bonne gouvernance des ouvrages grâce à l'entretien et aux opérations de maintenance des AH.

Objectifs spécifiques

- entretien et maintenance des ouvrages ;
- participation des populations aux charges liées à l'entretien et la maintenance des ouvrages.

Publics cibles

- Les femmes et les hommes ;
- Les leaders (chefs religieux et coutumiers, conseillers municipaux et communaux, responsables d'associations à la base).

Supports, espaces et formes de communication

- Information, animation et sensibilisation par des relais locaux
- Médiatisations
- Guide de l'utilisateur
- Spots télé et téléfilm
- Messages à la radio et à la télévision par des décideurs
- Organisation d'une cérémonie de remise de prix d'encouragement, de félicitations et de reconnaissance officielle

Pour la mise en œuvre du Plan de communication, il a été retenu de « s'appuyer sur les structures existantes » et de « les renforcer ». En effet, le MEA dispose de services de communication qui sera le socle pour la mise en œuvre du Plan de communication.

6 MECANISMES DE FINANCEMENT DU PLAN D’ACTIONS

Ce paragraphe présente la synthèse du budget du Plan d’Actions, commenté selon les grandes lignes des actions retenues.

6.1 Coût de mis en œuvre du Plan d’Actions

Le coût global du Plan d’Actions sur la période 2021-2025 est estimé à **467, 502 milliards de FCFA**. Ce budget prend en compte les coûts des investissements prévus pour être exécutés en PPP dont le montant est évalué à **303,45 milliards de FCFA**. Pour cette phase du PNAH, et vue le volume de Ce budget en PPP ne prend en compte que les travaux des barrages, des centrales hydroélectriques et la gestion des impacts y compris la réinstallation des populations affectées. Le budget des autres composantes telles que la réalisation des aménagements hydroagricoles, l’Approvisionnement en eau potable, le développement de l’élevage, etc., seront pris en compte dans la phase 2026-2030 du PNAH. Le budget prévisionnel du Plan d’Actions est porté à près de 93,6% par l’action 1 relative à la construction et de réhabilitation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau. L’Action 2 est la rubrique la plus faible avec seulement 1,7% de ce budget global. Le budget de l’action 3 représente 4,8% du budget global.

Tableau 7 : Répartition du budget par action et par année

Actions	Budget (Millions de FCFA)					
	2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025
Action 1 : Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau	14 795,11	34 178,72	94 038,03	143 751,84	149 547,02	436 310,73
Action 2 : Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des Ressources en Eau	1 749,44	2 724,18	2 237,06	867,96	778,03	8 356,67
Action 3 : Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions de la mobilisation des ressources en eau	8 742,19	5 869,19	3 826,16	2 761,04	1 636,04	22 834,63
Total général	25 286,74	42 772,08	100 101,26	147 380,84	151 961,10	467 502,03

Le budget du Plan d’Actions est acquis à près de 30,47% de son budget global (soit 141,636 milliards francs CFA). Ainsi, le budget à rechercher s’élève à **325,865 milliards de francs CFA**, soit **69,7%** du

coût global du Plan d'Actions. Le montant élevé du GAP s'explique par l'absence d'une budgétisation dans le CID pour l'année 2025 et les coûts des investissements prévus en PPP. Le tableau suivant donne le budget prévisionnel, le budget acquis et le GAP à rechercher.

Tableau 8 : GAP à rechercher

Actions	Années					Total
	2021	2022	2023	2024	2025	
Budget Acquis (CID)	22 538,03	28 830,50	40 337,05	49 931,13	-	141 636,71
Budget Prévisionnel	25 286,74	42 772,08	100 101,26	147 380,84	151 961,10	467 502,03
GAP	-2 748,71	-13 941,58	-59 764,21	-97 449,72	-151 961,10	-325 865,32

6.2 Mécanismes de financement du budget du Plan d'Actions

Le financement du Plan d'Actions sera assuré par les ressources propres de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONG et le secteur privé.

La contribution de l'Etat se fera sous forme de financement direct sur ressources propres ou sous forme de contrepartie aux financements de projets réalisés principalement sur ressources extérieures. Le budget déjà mobilisé par l'Etat s'élève à **107, 708 milliards de FCFA**.

La contribution des PTF se fera à travers des appuis projets et exceptionnellement par des appuis directs au financement de certaines composantes ou activités du programme pour certains PTF. Le budget mobilisé est estimé à **56,34 milliards de FCFA**.

Le tableau 9 présente la répartition du budget par source de financement.

Tableau 9 : Répartition du budget du Plan d'Actions par source de financement

Budget		Montant (MFCFA)	Source de financement
Budget prévisionnel du PA	(a)	107 708,77	-
Financement acquis État	(b)	56 341,26	Avant-projet de loi de Finances 2022-2024; Loi de Finance 2021
Financement acquis PTF	(c)	141 636,71	BOAD, FKDEA, FAD, RVO, VISTA BANK
Total financement Acquis	(d = b+c)	467 502,03	-
Financement à rechercher	(e = a-d)	325 865,32	-

En dépit des financements acquis, les besoins en financement du Plan d'Actions s'élèvent à **325,865 milliards de francs CFA**. Les sources potentielles pour combler ce GAP sont l'Etat et les contributions

des partenaires techniques et financiers (PTF), les ONG, le secteur privé et les usagers. Ce financement se fera à travers les modalités de financement appropriées comme les Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS), les appuis projets et les PPP.

De façon plus spécifique :

- les contributions des **Partenaires Techniques et Financiers** se feront à travers des appuis projets, des appuis budgétaires et des apports aux paniers communs pour la plupart des PTF, d'une part, et par des appuis directs au financement de certaines composantes ou activités du programme pour certains, d'autre part. Ces appuis se feront soit directement à travers le budget l'Etat, soit au niveau des cellules de projets, au niveau central, déconcentré ou décentralisé ou encore directement à des structures autonomes.
- les contributions des **ONG** au financement du Plan d'Actions se feront directement à travers des investissements au bénéfice des populations de leurs zones d'intervention.
- les **Agences de l'Eau** sont aussi appelées à contribuer au financement du programme à travers la Contribution financière en matière d'eau (CFE), collectée auprès des usagers de l'eau.
- Le secteur privé est appelé à contribuer aux financements du programme en apportant des fonds pour la réalisation des ouvrages et des services dans le cadre des partenariats publics privés (PPP). Ils interviendront surtout pour la réalisation des infrastructures structurantes que sont : les barrages hydro-électriques et hydro-agricoles de la Bougouriba, de Ouéssa, de Banwaly et de Bassiéri et les travaux de protection et de restauration du Lac Dem. Pour cette phase du PNAH, nous avons budgétisé une partie des travaux des barrages et des centrales hydroélectriques compte tenu de la durée de la phase (05 ans). En effet certaines infrastructures structurantes ont des délais de réalisation supérieur à cinq (05) ans.

En dehors des financements classiques, il est envisagé aussi de recourir à des financements innovants notamment les finances citoyennes, les prêts verts, les prêts bonifiés et les fonds de garantie. Ces financements se feront à travers les appuis budgétaires sectoriels, des appuis projets, les paniers communs et par des appuis directs au financement de certaines actions ou produits du Plan d'Actions.

7 **HYPOTHESES ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION 2021-2025**

7.1 **Hypothèses admises**

L'atteinte des objectifs du Plan d'Actions est liée par les hypothèses suivantes :

- la mobilisation des financements est à la hauteur des ambitions ;
- l'aboutissement des réformes structurelles prévues dans le cadre du Programme gouvernance et visant une amélioration significative de l'efficacité institutionnelle du secteur de l'eau
- les actions prévues seront recadrées, si nécessaire, à l'issue des évaluations qui seront conduites tout au long de la mise en œuvre du Plan d'Actions pour assurer l'atteinte des objectifs;
- Les maîtrises d'ouvrages sectoriels s'approprient le PNAH, son Plan d'Actions et sa démarche, chacun en ce qui le concerne.

7.2 **Principaux risques**

Les principaux risques liés à la mise en œuvre du programme sont :

- l'instabilité politique pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement ;
- l'instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens ;
- les effets du changement climatique ;
- l'insécurité ;
- la crise sanitaire ;
- la crise financière.

Les mesures d'atténuation des principaux risques sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 10: Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation des risques
Insuffisance des financements	Plaidoyer du Ministère chargé de l'eau auprès des bailleurs et du Ministère des finances ; Création des conditions favorables à la participation du privé au financement du service public de l'eau
Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens	Prévention par le dialogue et la concertation ; Renforcement des mécanismes de transparence et de reddition des comptes en lien avec le PGEA.
Défaillance des entreprises	Opérer des choix pertinents pour les entreprises éligibles aux travaux ; Travailler à renforcer les capacités des entreprises.

Difficultés pour mobiliser les acteurs concernés	Intermédiation sociale avant les opérations d'entretiens
La non adhésion des acteurs	Sensibilisation en lien avec le PGEA
Résistances aux appuis du MEA pour la réalisation des programmes sectoriels	Prévention par le dialogue et la concertation.

Effet de l'évolution de la situation sécuritaire sur la mise en œuvre de Plan d'actions 2021-2025

Dans le contexte actuel, la situation d'insécurité qui prévaut dans une grande partie du pays constitue une difficulté sérieuse pour la mise en œuvre du Plan d'Actions du PNAH. L'accessibilité des zones de réalisation est compromise en beaucoup d'endroits, pour la réalisation/réhabilitation des travaux d'infrastructures et pour le déplacement des personnes. Trois situations peuvent se présenter au regard de la situation sécuritaire à savoir :

1. Dégradation avec un accroissement de l'insécurité, rendant les déplacements trop dangereux, avec une partie encore plus grande du pays quasi inaccessible pour la réalisation des activités physiques de terrain ou de mobilisation collective d'acteurs. Cette situation impactera l'ensemble des actions au regard de la nature des activités.
2. Statu quo par rapport à la situation actuelle (2021) qui se caractérise par des difficultés de déplacement dans une grande partie du pays et qui rend difficile la réalisation des activités physiques de terrain ou de mobilisation collective d'acteurs. Cette situation impactera plus la réalisation des activités de l'action 1 « Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau » et de l'action 2 « Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau », qui nécessitent des déplacements fréquents de matériels et de personnes. Il faut noter que plus de 30% des sites de barrages à réaliser ou à réhabiliter sur la période 2021-2025 se situent dans les régions de Boucle du Mouhoun ; Cascades ; Centre Nord ; Est ; Nord ; Sahel ; Sud-Ouest qui sont fréquemment confrontées aux attaques armées.
3. Amélioration et retour à une situation normale où la plus grande partie voire la totalité du territoire est accessible sans risques sécuritaires particuliers. Cette situation permettra la mise en œuvre de l'ensemble des actions.

L'évolution de la situation sécuritaire aura sans doute des conséquences sur la réalisation des activités du plan d'action 2021-2025 du PNAH ainsi que leur coût. Ces conséquences sont entre autres la non-réalisation de certaines activités, la hausse et la baisse des coûts de mise en œuvre de activités et l'abandon de certaines activités. Etant donné que ces conséquences sont difficilement quantifiables, le présent document préconise une prise en compte des conséquences (impacts physiques et financiers) y relatifs dans les PTBA à l'effet de mieux maîtriser les coûts.

ANNEXES

Annexe 1 : Listes des sites de travaux prévus sur la période 2021-2025

N°	Région	Province	Commune	Site	Nature	Responsable	Situation
1	Centre	Kadiogo	Koubri	Péelé	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2022
2	Centre Ouest	Sissili	Léo	Léo	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2022
3	Centre Nord	Namentenga	Zeguedeguin	Zeguedeguin	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2022
4	Centre Sud	Zoundwéogo	Manga	Manga	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2022
5	Plateau Central	Ganzourgou	Zorgho	Tuiré	Réhabilitation	DGIH	A achever en 2022
6	Plateau Central	Ganzourgou	Zougou	Zougou	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2022
7	Plateau Central	Ganzourgou	Mogtédó	Mogtédó	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2023
8	Plateau Central	Ganzourgou	Mogtédó	Rapadama V5	Nouveau barrage	DGIH	A lancer en 2023
9	Plateau Central	Ganzourgou	Mogtédó	Tanyendé	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2023
10	Plateau Central	Ganzourgou	Mogtédó	Bomboré V1	Nouveau barrage	DGIH	A lancer en 2023
11	Plateau Central	Ganzourgou	Mogtédó	Bomboré V3	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2023
12	Plateau Central	Oubritenga	Zitenga	Lélexé	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2022
13	Centre Nord	Sanmatenga	Boussouma	Boussouma	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2023
14	Centre Sud	Nahouri	Tiébélé	Kaya Naviou	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2024
15	Centre Ouest	Sissili	Léo	Bénavérou	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2025
16	Cascades	Comoé	Tiéfora	Tiéfora	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2026
17	Centre Sud	Nahouri	Pô	Kapro	Réhabilitation	DGIH	A lancer en 2023
18	Cascades	Comoé	Niangoloko	Dangouindougou	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
19	Centre Est	Boulgou	Garango	Garango/Tangaré	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
20	Centre Sud	Zoundwéogo	Gogo	Gogo	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
21	Centre Nord	Sanmatenga	Pissila	Koalma	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
22	Est	Gnagna	Bogandé	Kossoudgou	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
23	Centre Ouest	Boulkiemdé	Bingo	Koulgorin	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
24	Plateau Central	Kourwéogo	Boussé	Niogo	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
25	Cascades	Comoé	Ouo	Ouo	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
26	Centre Est	Kouritenga	Pouytenga	Pouytenga	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
27	Plateau Central	Kourwéogo	Sourgoubila	Sandogo	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
28	Centre Est	Koulpélogo	Soudougou	Soudougou/Kienghin	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022

29	Centre Ouest	Boulkiemdé	Thiou	Soula	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
30	Centre	Kadiogo	Koubi	Tansablogo	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
31	Plateau Central	Oubritenga	Dapélogo	Voaga	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
32	Centre	Kadiogo	Saaba	Yamtenga	Réhabilitation	DGIH/VISTA BANK	A lancer en 2022
33	Est	Gourma	Tibga	Dianga	Nouveau barrage	DGIH/AGETEER	A achever en 2022
34	Boucle du Mouhoun	Kossi	Doumbala	Doumbala	Nouveau barrage	DGIH/AGETEER	A achever en 2022
35	Plateau Central	Kourwéogo	Niou	Niou	Nouveau barrage	PMVEC/DGIH	A achever en 2022
36	Plateau Central	Ganzourgou	Zam	Dawaka-Wéotenga	Nouveau barrage	PMVEC/DGIH	A achever en 2022
37	Centre Sud	Bazèga	Saponé	Dawelgué	Réhabilitation	DGIH/AGETEER	A achever en 2022
38	Boucle du Mouhoun	Balés	Boromo	Nanou	Nouveau barrage	AGETEER/DGAEM	A lancer en 2022
39	Plateau Central	Ganzourgou	Zorgho/Boudri	Pougma	Nouveau barrage	PMVEC/DGIH	A achever en 2022
40	Est	Gnagna	Manni	Manni	Réhabilitation	PIDACC/BN	A lancer en 2022
41	Est	Tapoa	Kantchari	Boudieri	Réhabilitation	PIDACC/BN	A lancer en 2022
42	Est	Gnagna	Piéla	Dabesma	Réhabilitation	PIDACC/BN	A lancer en 2022
43	Est	Gnagna	Manni	Dakiri	Réhabilitation	DGAEL	A lancer en 2022
44	Est	Gnagna	Bogandé	Samou	Réhabilitation	DGAEL	A lancer en 2022
45	Sahel	Séno	Seytenga	Seytenga	Réhabilitation	DGAEL	A lancer en 2022
46	Hauts Bassins	Accessible	Houet	Kadomba	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
47	Est	Inaccessible	Tapoa	Boudiéri	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
48	Nord	Inaccessible	Passoré	Ramessoum/Arbolé	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
49	Nord	Inaccessible	Zandoma	Gnelba/ Gourcy	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
50	Centre Sud	Accessible	Bazèga	Bangléongo	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
51	Centre Est	Accessible	Koulpélogo	Kobré/Sougoudin	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
52	Centre Sud	Accessible	Bazèga	Tuili	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
53	Centre Nord	Inaccessible	Namentenga	Bonam	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
54	Boucle du Mouhoun	Inaccessible	Nayala	Kougny	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
55	Cascades	Inaccessible	Siraba	Loumana	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
56	Centre	Accessible	Kadiogo	Goghin-Péodogo	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025

57	Plateau Central	Accessible	Oubritenga	Nagreongo	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
58	Sud Ouest	Inaccessible	Ioba	Korgnégane	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
59	Plateau Central	Accessible	Ganzourgou	Kabouba peulh	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
60	Centre Sud	Accessible	Bazèga	Kourwema	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
61	Centre Ouest	Accessible	Ziro	Lou	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
62	Sud Ouest	Inaccessible	Noumbiel	Batié	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
63	Centre Sud	Accessible	Zoundwéogo	Nobili	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
64	Centre Ouest	Accessible	Sanguié	Guigui	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
65	Centre Est	Accessible	Koulpélogo	Yondé	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
66	Centre Ouest	Accessible	Boulkiemdé	Goulouré	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
67	Centre	Accessible	Kadiogo	Sinsingueni	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
68	Centre Nord	Inaccessible	Sanmatenga	Galla	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
69	Sud Ouest	Inaccessible	Poni	Loropéni	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
70	Plateau Central	Accessible	Oubritenga	Zanga	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
71	Plateau Central	Accessible	Kourwéogo	Nahartenga	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
72	Plateau Central	Accessible	Oubritenga	Biligotenga/Sogodin	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
73	Cascades	Inaccessible	Comoé	Bodadiougou	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
74	Centre Sud	Accessible	Bazèga	Konioudou	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
75	Est	Inaccessible	Gourma	Seiga	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
76	Est	Inaccessible	Tapoa	Kogoli	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
77	Hauts Bassins	Accessible	Kenedougou	Fama 2	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
78	Hauts Bassins	Accessible	Houet	Tondogosso	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
79	Nord	Inaccessible	Yatenga	Gondolgo	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025
80	Plateau Central	Accessible	Oubritenga	Gaskaye	Réhabilitation	DGIH/Projet Banque Mondiale	A lancer en 2025

Annexe 2: Programmation physique et financière du Plan d'Actions 2021-2025 du PNAH

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)						
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget-2021-2025
Action 1 : Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau							14	34	94 038,03	143	149	81 475,10	51 383,62	303 452	436 310,73	
		795,11	178,72		751,84	547,02										
Produit 1.1 : Des études de réhabilitation de 260 barrages sont réalisées	53	14	23	34	65	71	207	390,89	1 349,62	1 729,48	4 300	4 260	10 406,89	1 623,10		12 029,99
Réaliser les études d'aménagement du Lac Bam, Phase II				1			1			100	400		500			500
Réaliser les études de faisabilité du Projet de réhabilitation et de conservation des grands réservoirs d'eau au Burkina Faso					9		9		83,62	189,48				273,10		273,10
Réaliser les études de réhabilitation de 238 barrages		14	11	24	65	71	185	390,89	660	1 440	3 900	4 260	9 300,89	1 350		10 650,89
Réaliser les études de réhabilitation de 6 barrages			6				6		360				360	0		360
Réaliser les études de réhabilitation de 3 barrages			3				3		105				105			105
Réaliser les études de réhabilitation de trois (03) barrages et de réalisation de neuf (09) Boulis			3				3		141				141			141
Produit 1.2 : Des études de 50 nouveaux barrages sont réalisées		35	1	4	5	5	50	881,54	60	240	300	240	1 721,54	0		1 721,54
Réaliser les études de 49 nouveaux barrages		35		4	5	5	49	881,54	0	240	300	240	1 661,54			1 661,54
Réaliser les études d'un (01) nouveau barrage			1				1		60				60	0		60
Produit 1.3 : Des travaux de réhabilitation de 69 barrages sont réalisés	25	8	1	14	16	5	44	3 262,80	2 093,68	18 600	16 727,84	4 653,06	7 572,80	37 764,58		45 337,38
Achever les travaux de réhabilitation des barrages de Doulou et de La		2					2	72	106,68				30	148,68		178,68
Réhabiliter 3 barrages				3			3				2 080		2 080	0		2 080
Réhabiliter trois barrages				1	2		3				2 850		285	2 565		2 850
Réhabiliter 61 barrages		6	1	13	11	5	36	3 190,80	1 987	18 600	11 797,84	4 653,06	5 177,80	35 050,90		40 228,70

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget-2021-2025
Produit 1.4 : Des travaux de 35 nouveaux barrages sont réalisés	15	4	6	2	2	6	20	1 702,19	2 820,94	8 593,77	10 550	10 500	31 431,50	2 735,40		34 166,91
Construire cinq (05) nouveaux barrages		2	2	1			5	1 702,19	1 280,41	350			597,20	2 735,40		3 332,61
Poursuivre les travaux de construction du barrage de Bambakari			1				1		48	1 500	1 550		3 098			3 098
Construire vingt neuf (29) nouveaux barrages		2	3	1	2	6	14	0	1 492,53	6 743,77	9 000	10 500	27 736,30			27 736,30
Produit 1.5 : Des travaux de 04 nouveaux barrages structurants et du Lac Dem sont réalisés en PPP			1	1	2	1	5		14 858	56 362	106 874	125 358			303 452	303 452
Construire le barrage de Banwaly					1		1				14 960	18 902			33 862	33 862
Construire le barrage de Bassiéri						1	1					9 542			9 542	9 542
Construire le barrage de Ouessa				1			1			24 454	50 006	50 006			124 466	124 466
Construire le barrage la Bougouriba			1				1		14 858	31 908	31 908	31 908			110 582	110 582
Réaliser les travaux de protection, de protection et de restauration du Lac Dem					1		1				10 000	15 000			25 000	25 000
Produit 1.6 : 2 216,5 ha de périmètres irrigués sont aménagés		57	564,5	1595			2216,5	6 885,24	7 436,01	5 963,78	5 000	4 535,96	25 931,49	3 889,50		29 821
Achever les travaux d'aménagement de 1 500 ha de périmètres irrigués, y compris le suivi-contrôle				1500			1500	3 053,37	4 322,51	5 963,78	5 000	4 535,96	22 875,62			22 875,62
Aménager 193,5 ha de périmètres irrigués		57	41,5	95			193,5	1 502,55	870,77				425,30	1 948,03		2 373,33
Aménager 522 ha de périmètres irrigués			522				522	946,75	708,48					1 655,23		1 655,23
Réaliser les études d'aménagement de 5000 ha de périmètres irrigués			1				1	1 382,57	1 534,25				2 630,57	286,25		2 916,82
Réaliser les travaux d'aménagement de 5 000 ha de périmètres irrigués							0						0			0
Produit 1.7 : 623 ha de		144	499,19				643,19	414	1 084,27					1 498,27		1 498,27

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025
bas-fonds sont aménagés																
Achever les travaux d'aménagement de jardins maraîchers dans les provinces des Balé, du Ziro et du Sanguié		10	10				20	89	71,58					160,58		160,58
Achever les travaux d'aménagement de 623,19 ha de bas-fonds dans les provinces du Boulkiemdé, des Balé, du Ziro et du Sanguié		134	489,19				623,19	325	1 012,69					1 337,69		1 337,69
Produit 1.8 : les travaux d'installation de la centrale hydroélectrique de Samendéni sont achevés		1	1				2	137,82	2 500	2 000			3 680,72	957,10		4 637,82
Achever les travaux de construction de la Centrale Hydroélectrique de Samendéni		1	1				2	137,82	2 500	2 000			3 680,72	957,10		4 637,82
Produit 1.9 : Des infrastructures de valorisation sont réalisées		5	37				42	40	110,50					150,50		150,50
Amémager cinq (05) zones de repos biologique		0	5				5		10					10		10
Empoisonner cinq (05) plans d'eau de barrages et cinq (05) étangs piscicoles			10				10		12,50					12,50		12,50
Réaliser 12 étangs piscicoles			12				12		48					48		48
Réaliser cinq (05) enclos piscicoles		5	5				10	40	8					48		48
Réaliser cinq (05) étangs piscicoles			5				5		32					32		32
Produit 1.10 : Des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre (infrastructures connexes)		127	892,9	594			1613,9	1 080,62	1 865,70	549			730,16	2 765,16		3 495,32
Accompagner les populations réinstallées sur les sites d'accueil pour l'obtention de documents de sécurisation foncière de leur habitat		1					1	136,26					136,26			136,26

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)									
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget-2021-2025	
Achever les études des routes Samendéni - Séguéré et Bama – Niéguéma pour le désenclavement des périmètres de Séguéré et de Niéguéma/Toukoro		1					1	48,85						48,85			48,85
Achéver les travaux de réalisation de 20 km de pistes d'accès aux sites de production et de commercialisation			20				20		150						150		150
Achéver les travaux de réalisation de 41 forages pastoraux dans les provinces des Balé, du Ziro et du Sanguié		43	41				84	83,22	55					138,22			138,22
Achever les travaux de réalisation des quatre (4) couloirs d'accès à l'eau du barrage restant		4					4	25						25	0		25
Achever les travaux de réhabilitation de la piste rurale tronçon Sadina-kokoro		1					1	186,13						186,13			186,13
Achever les travaux du tronçon de piste rurale Kounséni – Sinfra – Diofoloma et de confortation de l'ouvrage de franchissement du tronçon Diofoloma-Magafesso		1					1	279,33						279,33			279,33
Achever l'étude de la route RN10 - Bossora au profit du PDIS pour le désenclavement du périmètre de Bossora		1					1	48,08						48,08			48,08
Aménager 11 sites de zones de pâturage				11			11			22					22		22
Aménager un débarcadère/Centre de peser de poisson		4					4	20							20		20
Construire 08 aires de séchage		4	4				8	4	4						8		8

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget-2021-2025
Construire 08 magasins de stockage de céréale avec hangar		4	4				8	35	35					70		70
Construire et équiper 10 magasins de conservation d'oignon				10			10			55				55		55
Construire et équiper un centre d'étuvage			1				1		79,50					79,50		79,50
Construire et équiper un magasin d'intrants agricole			1				1		15					15		15
Construire un magasin d'intrants aquacole et de pêche			1				1		15					15		15
Construire un marché de poisson				1			1			25				25		25
Crédits intrants octroyés aux exploitants par IMF patenaires, pour appui aux intrants			120				120		129					129		129
Crédits intrants octroyés aux exploitants par IMF patenaires, pour appui aux intrants et équipements agricoles			322	322			644		322	322				644		644
Fonds de garantie pour appui aux intrants et équipements agricoles			225,4				225,4		225,40					225,40		225,40
Fonds de garantie pour l'appui aux intrants			65				65		65					65		65
Réaliser 12 forages positifs à Niou, Dawaka Weotenga, Taba, Pougma et Kouldisgou		12					12	36,37					6,52	29,85		36,37
Réaliser 15 blocs de latrines à deux cabines à Niou, Dawaka Weotenga, Taba, Pougma et Kouldisgou		12					12	12,68						12,68		12,68
Réaliser 15 forages positifs à Kongoussi et à Zimtanga		12	3				15	74,61	23,30					97,91		97,91
Réaliser 21 latrines communautaires à Kongoussi et à Zimtanga		21					21	43,10						43,10		43,10
Réaliser 250 km de pistes à betail		0	0	250			250			125				125		125

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget-2021-2025
Réaliser 30 km de pistes à bétail		0	30				30		15					15		15
Réaliser 34,5 km de pistes d'accès aux sites			34,5				34,5		517,50					517,50		517,50
Réaliser les travaux de 20 forages maraichers à gros débit		0	20				20		200					200		200
Réaliser six (06) forages pastoraux		6					6	48						48		48
Réaliser un magasin d'aliments pour bétail			1				1		15					15		15
		Action 2 : Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des Ressources en Eau						1 749,44	2 724,18	2 237,06	867,96	778,03	6 794,85	1 561,82	0	8 356,67
Produit 2.1 : L'entretien courant de 88 barrages est réalisé		1	55	25	43	15	139	5	251,25	6,25	10,75	3,75	277			277
Finaliser le document cadre d'entretien des aménagements hydrauliques		1	50				51	5	250	0		0	255			255
Réaliser des travaux d'entretien courant des barrages par chacun des 88 CUE prévus de 2021 à 2024			5	25	43	15	88		1,25	6,25	10,75	3,75	22			22
Produit 2.2 : Des travaux de protection de 15 plans d'eau sont réalisés		687	1757	855	352	2	3653	344,81	572,65	603,60	233	25	978,84	800,22		1 779,06
Collecte des déchets solides sur 15 ha de la cuvette du Lac Bam			15				15		30					30		30
Créer 25 pépinières villageoises			25				25		25					25		25
Délimiter et borner la zone des PHE des 05 barrages du PMVEC		35					35	5,25						5,25		5,25
Délimiter et matérialiser les bandes de servitude de deux barrages			1	1			2		3,80	7			1,08	9,72		10,80
Délimiter la bande de servitude du Lac Bam				50			50			10				10		10
Matérialiser la bande de protection de chacun des cinq (05) barrages par des haies vives			35				35		8,75					8,75		8,75
Réaliser des sites		1	1	1	1	1	5	12,56	10	13	15	15	6,56	59		65,56

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget-2021-2025
antiérosifs																
Réaliser des travaux d'extraction de plantes envahissantes		1	1	1	1	1	5	7	30	7	8	10	6,20	55,80		62
Réaliser les travaux de mise en place d'auréole de protection du plan d'eau du barrage de Samendéni sur 500+150 hectares		650	170	330	350		1500	320	100	300	210		930			930
Réaliser une étude de faisabilité pour le désensablement du barrage de Salbisgo			1				1		35				35			35
Reboiser 470 ha de berges sur les cinq (05) sites de barrages du PMVEC			470				470		47					47		47
Récupérer 330 ha de terres contigus aux berges			330				330		16,50					16,50		16,50
Végétaliser 1180 ha de bande de servitude du Lac Bam			708	472			1180		266,60	266,60				533,20		533,20
Produit 2.3 : Une brigade nationale d'entretien et de sécurité des barrages est mise en place et opérationnelle				1	1		2		1 050	1 030	30	15	1 385	740	0	2 125
Mettre en place et opérationnaliser une brigade nationale d'entretien des barrages				1			1		1 000	1 000			1 260	740		2 000
Prendre les textes de création du fonds de l'eau					1		1						0		0	0
Réaliser une étude de création d'un fonds de l'eau							0		50	30	30	15	125			125
Produit 2.4 : Des travaux de mise en sécurité de 20 barrages sont réalisés		7	4	3	3	4	21	1 399,64	730,28	547,71	547,71	730,28	3 955,61			3 955,61
Achever les travaux de confortation de la digue de protection du périmètre irrigué et du village de Banzon		1					1	304,22					304,22			304,22
Réaliser les travaux de sécurisation de 06 barrages		6	4	3	3	4	20	1 095,42	730,28	547,71	547,71	730,28	3 651,40			3 651,40

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget-2021-2025
Produit 2.5 : 100 comités d'usagers de l'Eau sont mis en place/dynamisés et opérationnels		5	25	43	15	12	100		120	49,50	46,50	4	198,40	21,60		220
Apporter une subvention à la DREA Boucle du Mouhoun pour la mise en place de neuf (09) CUE dont ceux des Barrages de Vy, Lapara, Kekaba et Tiouma		2	4	3			9		14				14			14
Apporter une subvention à la DREA Centre Ouest pour la mise en place de seize (16) CUE dont ceux des Barrages de Imasgo, Soum, Tita, Ekoulkoala			4	12			16		14				14			14
Apporter une subvention à la DREA Hauts Bassins pour la mise en place de cinq (05) dont quatre (04) sites (Barrages de Kadomba, Toussiana, Karamassasso, et Gombeledougou) identifiés			4	1			5		14				14			14
Apporter une subvention à la DREA Nord pour la mise en place de cinq (05) dont un site (Barrages de Thébo) connu		1	2	2			5		7				7			7
Apporter une subvention à la DREA Sud-Ouest pour la mise en place de seize (16) CUE dont ceux des Barrages de Zambo, Batié, Poniro, Loropéni		2	4	10			16		14				14			14
Mettre en place 43 Comités d'usagers de l'eau (CUE)			5	14	13	11	43		49	45,50	38,50	0	133			133
Mise en place six (06) comités de gestion des barrages			2	1	2	1	6		8	4	8	4	2,40	21,60		24
Action 3 : Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions de la mobilisation des ressources en eau								8 742,19	5 869,19	3 826,16	2 761,04	1 636,04	19 438,81	3 395,81		22 834,63

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025
Produit 3.1 : Les personnes affectées sont indemnisées		913,255475	1230				2143,255475	1 864,86	1 230				3 094,86			3 094,86
Indemniser les personnes affectées		808,706905	1230				2038,706905	1 760,31	1 230				2 990,31			2 990,31
Payer les dossiers en instances des indemnisations aux PAPs volet barrage		104,54857					104,54857	104,55					104,55			104,55
Produit 3.2 : L'inventaire des retenues d'eau est réalisé sur l'étendue du territoire national			1	1		1	3		600				600			600
Réaliser l'inventaire des retenues d'eau			1	1		1	3		600				600			600
Produit 3.3 : Les structures techniques appuient les projets/programmes dans la mise en œuvre de leurs activités		87	79	32	14	14	226	401,98	708,91	658,04	611,04	111,04	1 777,43	713,60		2 491,03
Achever l'identification et l'étude des sites pour les traitements biologiques et mécaniques, par la DGAHDI à travers un protocole							0		15					15		15
Appuyer la mise en œuvre du PGES du barrage de GUITTI							0	100	200	500	500		1 300			1 300
Assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux par l'AGETEER			1				1	92,50	52					144,50		144,50
Assurer la réalisation de 05 sessions d'animation/sensibilisation sur le SIDA/Palus/Maladie hydrique par le district sanitaire de Zorgho, à travers la production de 03 rapports		2	1				3	10	6					16		16

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)									
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025	
Assurer la réalisation de 10 sessions de sensibilisation sur la protection des berges, par la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (DG-AEN), à travers la production de 03 rapports		1	2				3	5	5						10		10
Assurer la sécurisation foncière et l'organisation du monde rurale, par la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR), à travers la production de 08 rapports		4	4				8	2,50	2,50						5		5
Assurer la supervision des activités du PMVEC par la DGIH, à travers la production de 08 rapports		4	4				8	4	4						8		8
Assurer la supervision des activités du PMVEC par la DREA Plateau Central, à travers la production de 08 rapports		4	4				8	7	7						14		14
Assurer la supervision des activités liées à la pêche, par la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH), à travers la production de 08 rapports		4	4				8	6	6						12		12
Assurer la supervision des activités liées à la surveillance environnementale et sociale, par l'Agence nationale des évaluations environnementale (ANEVE), à travers la production de 08 rapports		4	4				8	10	10						20		20

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025
Assurer la supervision des activités liées à la surveillance environnementale et sociale, par l'Agence nationale des évaluations environnementale (ANEVE), à travers la production de 12 rapports		4	4	4			12	9	9	7				25		25
Assurer la supervision des activités liées à l'agriculture, par la Direction Régionale de l'Agriculture, des Aménagements Hydroagricoles et de la Mécanisation (DRAAHM), à travers la production de 08 rapports		4	4				8	6	6					12		12
Assurer la supervision des activités liées à l'agriculture, par la Direction Régionale de l'Agriculture, des Aménagements Hydroagricoles et de la Mécanisation (DRAAHM), à travers la production de 12 rapports		4	4	4			12	25	35	30				90		90
Assurer la supervision des activités liées à l'élevage, par la Direction Générale des espaces et aménagements pastoraux (DGEAP), à travers la production de 08 rapports		4	4				8	7,50	7,50					15		15
Assurer la supervision des activités liées à l'élevage, par la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques (DRRAH), à travers la production de 12 rapports		4	4	4			12	3	4	3				10		10

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025
Assurer la supervision des mesures environnementales, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (DREEVCC), à travers la production de 12 rapports		4	4	4			12	9	9	7				25		25
Assurer la supervision des pistes d'accès par la Direction régionale des infrastructures du Plateau Central, à travers la production de 05 rapports		1	4				5	6	12					18		18
Assurer la supervision générale des travaux, y compris les travaux de forages et d'assaiement, par la DREA Centre Nord, à travers la production de 05 rapports		4	1				5	12	3					15		15
Assurer la supervision GÉNÉRALE DU PMVEC par le MEA et le MINEFID, à travers la production de trois (03) rapports		1	1	1			3	5	5	5				15		15
Assurer la supervision GÉNÉRALE DU PROJET Lac Bam par le MEA, le MINEFID et le ministère en charge de l'Agriculture, à travers la production de 01 rapport			1				1		2					2		2
Assurer le suivi de la qualité des eaux par la DGRE							0	3,75					3,75			3,75
Assurer le suivi de la qualité des eaux par la DGRE, à travers la production de 08 rapports		4	4				8	3,20	3,20					6,40		6,40
Assurer le suivi de la qualité des sols par le BUNASOL, à travers la production de 08 rapports		4	4				8	4,93	4,67					9,60		9,60

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025
Assurer le suivi de la réalisation des cinq (05) investissements structurants (Barrages de Ouessa, Bougouriba, Banwaly, Bassieri et Lac Dem)			1	2	1	1	5			5	10	10	25			25
Assurer le suivi-supervision des barrages par les DREA			13	13	13	13	52		101,04	101,04	101,04	101,04	404,18			404,18
Assurer le suivi-supervision des travaux des services techniques, y compris la supervision de la composante 3 du PRBA			1				1	46,10	60				43,50	62,60		106,10
Mettre en oeuvre les mesures environnementales et sociales sur les 24 sites, par le BUNASOL à travers un protocole		24	1				25	22,50	140				1	161,50		162,50
Mettre en œuvre les mesures mécaniques et biologiques							0							0		0
Organiser des ateliers d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs autour des principes, stratégies objectives, démarches et résultats du projet		2					2	2						2		2
Produit 3.4 : Les capacités des acteurs de mise en œuvre du PNAH sont renforcés		199	238	2			439	230,50	610,02	265	75		482,50	698,02		1 180,52
Améliorer l'accès des producteurs aux équipements			73				73	0	150,90					150,90		150,90
Assurer un appui conseil à 35 champs écoles		35	35				70	75	113,99					188,99		188,99
Effectuer deux (02) visites d'échanges d'expériences au profit des organisations d'agricultures		1	1				2	3	3					6		6

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025
Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur l'entretien des aménagements hydrauliques				1			1		75	250	75		400			400
Réaliser cinq (05) sessions au profit des acteurs de mise en œuvre du PMVEC		5	2	1			8	41	20	15			72	4		76
Réaliser des renforcements des capacités des acteurs, y compris voyage d'études		15					15	34,50					10,50	24		34,50
Réaliser deux (02) sessions de formation en construction de fumoir amélioré au profit de l'association des pêcheurs		2					2	6						6		6
Réaliser deux (02) sessions de formation en gestion au profit des élus locaux		2					2	10						10		10
Réaliser deux (02) sessions de formation en gestion organisationnelle et financière au profit de l'association des pêcheurs		2					2	6						6		6
Réaliser deux (02) sessions de formation en gestion/aménagement de pêcheries au profit de l'association des pêcheurs		2					2	10						10		10
Réaliser deux (02) sessions de formation en installation des unités aquacoles au profit de l'association des pêcheurs		2					2	6						6		6
Réaliser deux (02) sessions de formation sur la technologie d'engins de pêche au profit de l'association des pêcheurs		2					2	6						6		6
Réaliser deux (02) sessions de formation sur les principes universelles (Loi OHADA) des coopératives au profit des		1	1				2	3	3					6		6

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)									
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget-2021-2025	
associations d'agriculteurs																	
Réaliser deux (02) sessions de formation sur les techniques culturales au profit des associations d'agriculteurs			2				2		10						10		10
Réaliser deux (02) sessions de formation sur les techniques d'entretien de réseau d'irrigation au profit des associations d'agriculteurs			2				2		10						10		10
Réaliser deux (02) sessions de formation sur les techniques d'irrigation au profit des associations d'agriculteurs			2				2		10						10		10
Réaliser quatre (04) sessions de sensibilisations sur l'hygiène des produits halieutiques au profit de l'association des pêcheurs		4					4	12							12		12
Réaliser trois (03) sessions de formation en pisciculture au profit de l'association des pêcheurs		3					3	9							9		9
Réaliser trois (03) sessions de formation sur les technologies de pêche au profit de l'association des pêcheurs		3					3	9							9		9
Soutenir la mécanisation par culture attelée		120	120				240	0	214,13						214,13		214,13
Produit 3.5 : Des biens et services sont acquis pour accompagner la mise en œuvre des activités		4496,554	55	9			4560,554	5 716,65	2 353,75	2 237,62	1 400	800	10 706,83	1 801,19			12 508,02
Acquérir cinq (05) bâches			5				5		1						1		1
Acquérir cinq (05) batteuses			5				5		30						30		30
Acquérir cinq (05)			5				5		40						40		40

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025
décortiqueuses et calibreuses																
Acquérir cinq (05) kits d'équipements d'étuvage de riz			5				5		5					5		5
Acquérir cinq (05) lots de petit matériel agricole			5				5		25					25		25
Acquérir des sites d'accueil au profit des personnes affectées		45					45	200	45				245			245
Acquérir quatre (04) décortiqueuses et calibreuses			4				4		32					32		32
Acquérir quatre (04) drones				4			4			358,40	0	0	358,40			358,40
Acquérir six (06) batteuses			6				6		39					39		39
Acquérir six (06) motos		12					12	12						12		12
Acquérir trois (03) véhicules pickup		3					3	45						45		45
Acquérir un (01) véhicule pickup		1					1	35,37					21,36	14,01		35,37
Acquérir une barque à moteur hors bord au profit de l'association des pêcheurs			1				1		9,90					9,90		9,90
Adopter le décret de classification des barrages				1			1						0			0
Assurer la coordination du Plan d'Actions d'Urgence							0		600	600	600		1 134	666		1 800
Assurer le fonctionnement							0	969,23	1 474,10	1 139,22	800	800	4 415,52	767,03		5 182,55
Construire et équiper trois (03) unités améliorées de transformation de produits de pêche		3					3	22,50						22,50		22,50
Élaborer les textes réglementaires sur la conception, l'exécution des travaux des barrages			2	3			5		40	60			100			100
Équiper 17 unités aquacoles			17				17		12,75					12,75		12,75
Payer les 27 554 000 F CFA des travaux de l'électrification solaire du		27,554					27,554	27,55					27,55			27,55

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025
CSPS de Sadina																
Payer les décomptes restants des travaux de construction du barrage de Samendéni		4405					4405	4 405					4 405			4 405
Réaliser un parc à vaccination				1			1		80					80		80
Produit 3.6 : Le suivi évaluation de la mise en œuvre du PNAH est réalisé		16	8	9	1		34	528,20	366,50	665,50	675	725	2 777,20	183		2 960,20
Apporter une assistance comptable sur TOM PRO au PMVEC, à travers la production d'un rapport d'assistance		1					1	8					8			8
Élaborer le manuel de procédure administrative et financière		1					1	6,50						6,50		6,50
Élaborer le Plan d'Actions 2021-2025 du PNAH		1					1	31					31			31
Élaborer un dispositif de suivi-évaluation		1					1	24,50						24,50		24,50
Élaborer un manuel de procédure administrative et financière		1					1	20						20		20
Élaborer un mécanisme d'alimentation des fonds		1					1	3					0	3		3
Exécuter trois (03) activités de communication		1	1	1			3	3	3	3				9		9
Mettre en œuvre des actions de communication		1	1	1			3	4	4	4				12		12
Mettre en œuvre le Programme SAAGA							0	321	310	600	650	700	2 581			2 581
Mettre en place un système de suivi-évaluation			1				1		15					15		15
Organiser la revue externe du PRBA		1					1	13,50						13,50		13,50
Réaliser 03 audits financiers du PMVEC		1	1	1			3	6	6	6				18		18
Réaliser 03 audits financiers du projet lac Bam		1	1	1			3	2,50	2,50	2,50				7,50		7,50

Action/Produit/Activité	Ref - 2020	Cibles						Budget (Millions FCFA)								
		2021	2022	2023	2024	2025	2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025	Budget État	Budget PTF	Budget PPP	Budget- 2021-2025
Réaliser 04 audits financiers du PDIS		1	1	1	1		4	25	15	25	25	25	115			115
Réaliser l'étude bilan de la mise en œuvre du PGES du PDIS		1					1	42,20					42,20			42,20
Réaliser quatre (04) audits financiers du PRBA		2	2				4	8	11					19		19
Réaliser une étude de capitalisation des résultats du projet Lac Bam				1			1			15				15		15
Réaliser une évaluation finale de la mise en œuvre du PMVEC				3			3			10				10		10
Réaliser une situation de référence des indicateurs du PMVEC		1					1	10						10		10
Total général								25 286,74	42 772,08	100 101,26	147 380,84	151 961,10	107 708,77	56 341,26	303 452	467 502,03